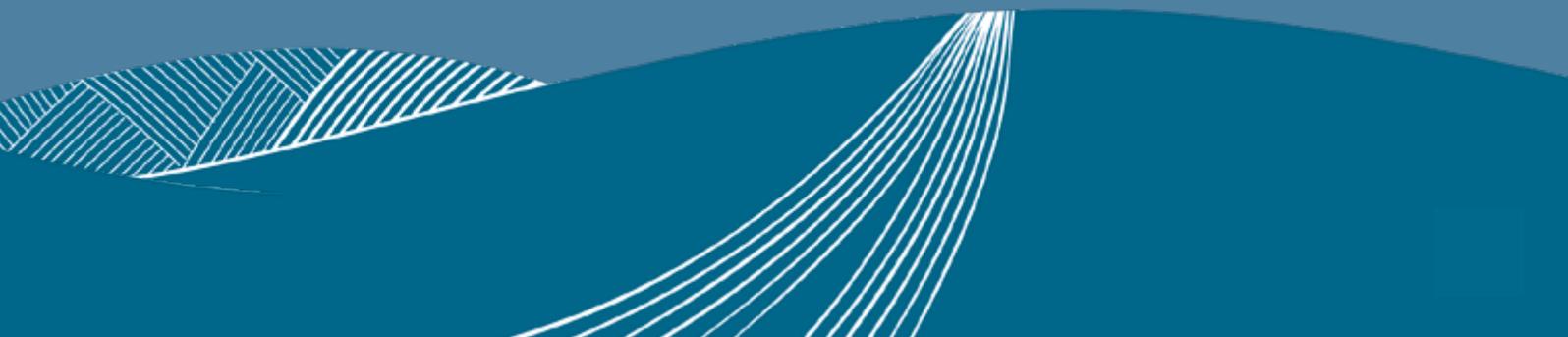


**SE LANÇER DANS
UNE DÉMARCHE
DE PSE
AVEC DES COLLECTIFS
D'AGRICULTEURS**

**ENSEIGNEMENTS
MÉTHODOLOGIQUES
DU PROJET LABPSE**



AVANT-PROPOS

L'AGRICULTURE EST UN LEVIER ESSENTIEL POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES ACTUELS. ALORS COMMENT VALORISER JUSTEMENT LE TRAVAIL DES AGRICULTEURS POUR LES INCITER, GRÂCE À LEURS PRATIQUES, À APPORTER DES SOLUTIONS À CES ENJEUX ?

C'est pour répondre à cette question que le projet de recherche-action « LabPSE » (Laboratoire des Paiements pour Services Environnementaux) a été initié fin 2018. Il a émergé d'un processus de réflexion collective dit « Living Lab » organisé par Trame, sur la thématique de la valorisation des externalités positives environnementales de l'agriculture : les services environnementaux.

Il y a différentes façons d'imaginer des marchés de services environnementaux, l'originalité de LabPSE est de s'appuyer sur des collectifs d'agriculteurs volontaires, ainsi que sur d'autres acteurs locaux intéressés par la démarche, afin de co-construire des dispositifs de paiements pour services environnementaux (PSE) territoriaux et multi-acteurs.

L'objectif du LabPSE est d'expérimenter la mise en place de marchés de services environnementaux territoriaux en travaillant sur :

- Comment construire une offre de service qui réponde à la fois aux enjeux du territoire et aux projets des agriculteurs ? Avec qui construire cette offre ?
- Comment intéresser des acheteurs ? Qui mobiliser ?
- Quelles formes doivent prendre les contrats ? Quelles sont les clauses à inclure ?

Quatre territoires d'expérimentation ont été intégrés dans le LabPSE : le Sud Mayenne (Mayenne, 53), la Vallée de la Seiche (Ille-et-Vilaine, 35), la Haute-Rance (Côtes-d'Armor, 22) et Brest – Monts d'Arrée (Finistère, 29).

Ce guide méthodologique rassemble les grands enseignements tirés de cette expérimentation.

Rédactrices : Marie-Laure Bailly (FNCUMA),
Sandra Delaunay (Trame), Alice Issanchou (INRAE),
Caroline Leroux (ESA), Hélène Paillard (Trame), Bertille Thureau (ESA)
Relecture : Christophe Leschiera (Trame)
Création graphique et mise en page : Oh ! La belle idée

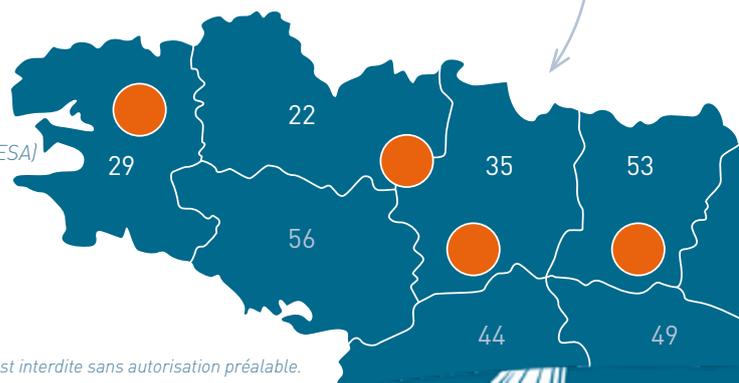
1ère édition : Août 2022

Contacts : Hélène Paillard (Trame) : h.paillard@trame.org

Alice Issanchou (INRAE) : alice.issanchou@inrae.fr

Site internet : labpse.org

Toute reproduction intégrale ou partielle par quelconque moyen que ce soit est interdite sans autorisation préalable.



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
UN GUIDE	4
Pour quels projets de PSE ? pour qui ?	
DÉFINITION	6
Les paiements pour services environnementaux	
DES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES AUX POLITIQUES PUBLIQUES	7
AU PRÉALABLE : DÉFRICHER ET PRÉPARER LE TERRAIN !	8
MOBILISER LES ACTEURS	9
Mobilisation du collectif d'agriculteurs	
Mobilisation d'autres acteurs	
Installation d'une coopération pluri-acteurs pour la construction du projet	
CONSTRUIRE LE PSE	17
Construction de l'offre	
Cadre juridique et éléments constitutifs du contrat	
Négociation du contrat	
ORGANISER & PÉRENNISER LE DISPOSITIF	27
Rôles et fonctions du dispositif	
Vers une structure intermédiaire dédiée ?	
FICHES TERRITOIRES	32
Brest	
Haute-Rance	
Sud Mayenne	
Vallée de la Seiche	

UN GUIDE...

POUR QUELS PROJETS DE PSE ?

Les PSE peuvent prendre des formes différentes, provenir d'acteurs différents...
Ce guide concerne les projets de PSE portés par des **agriculteurs en collectif**, sur **leur territoire**.

POUR QUI ?

Vous êtes un agriculteur ou une agricultrice, membre ou non d'un collectif. Vous aimeriez construire votre PSE avec d'autres agriculteurs et en coopération avec des acteurs de votre territoire, ce guide est fait pour vous !

Vous accompagnez des agriculteurs et des agricultrices, intéressés par ce type de PSE et qui vous ont demandé de les suivre dans leur projet, ce guide est aussi fait pour vous !

Ce guide peut aussi intéresser **tout autre acteur du territoire (collectivité locale, potentiel acheteur...)** voulant soutenir des agriculteurs et des agricultrices de leur territoire dans ce type de démarche.

COMMENT ?

DANS CE GUIDE VOUS TROUVEREZ DES PRÉCONISATIONS, DES PISTES, DES POINTS DE VIGILANCE, DES EXEMPLES... ISSUS DES SITES SUIVIS DANS LE LABPSE.

Avant d'entrer dans la démarche, la partie initiale de défrichage est incontournable. Construire son propre dispositif de PSE est un long parcours : il est donc primordial de s'assurer qu'il n'existe pas déjà un autre dispositif correspondant à vos attentes, et dans le cas contraire, de commencer à préparer le terrain.

L'enchaînement des étapes est ici linéaire, mais ne le sera sûrement pas pour vous. Il vous faudra certainement revenir sur certaines étapes.

Ainsi, en définissant votre offre de services environnementaux, vous vous rendez peut-être compte qu'il est nécessaire de mobiliser de nouveaux acteurs. Vous pourrez aussi commencer des étapes plus tôt, par exemple en réfléchissant à l'organisation du dispositif au fur et à mesure que vous mobiliserez d'autres acteurs.

DÉFINITION

LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX EN AGRICULTURE

En agriculture, les paiements pour services environnementaux sont des dispositifs qui **rémunèrent les agriculteurs pour des actions contribuant à restaurer ou maintenir des écosystèmes** dont la société tire des avantages (les biens et services écosystémiques) (Duval et al., 2019).

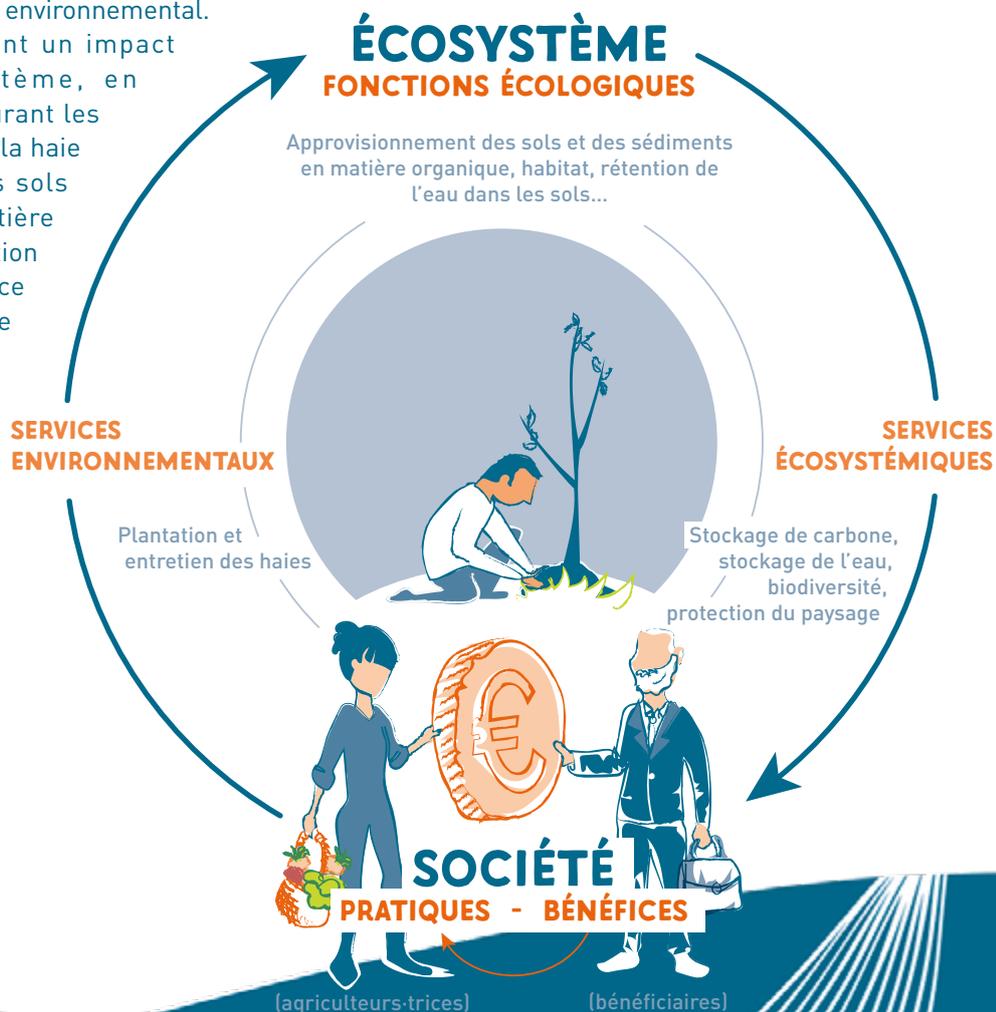
En effet, les pratiques des agriculteurs ont des impacts sur le fonctionnement des écosystèmes. Lorsque ces pratiques ou ces actions ont des impacts positifs, telles que l'amélioration du bocage, l'amélioration des sols, le maintien des zones humides, il s'agit de services environnementaux.

Ces services environnementaux vont impacter positivement les fonctions écologiques des écosystèmes, c'est-à-dire les processus biologiques de fonctionnement et de maintien des écosystèmes. Ces processus sont à l'origine des services écosystémiques, sources de bénéfices pour l'Homme, tels que les services récréatifs, la régulation du climat ou la pollinisation.

Services environnementaux et services écosystémiques

EXEMPLE DE LA HAIE

Lorsqu'un agriculteur plante et entretient des haies, il produit un service environnemental. En effet, ces actions ont un impact positif sur l'écosystème, en maintenant ou en restaurant les fonctions écologiques de la haie (approvisionnement des sols et des sédiments en matière organique, habitat, rétention de l'eau dans les sols...) ce qui permet la fourniture de services écosystémiques qui bénéficient à la société : stockage de carbone, stockage de l'eau, biodiversité, protection du paysage...



DES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES AUX POLITIQUES PUBLIQUES

IL S'AGIT ICI DE METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE PSE COMPLÉMENTAIRE AUX POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE, AFIN D'AMÉLIORER LA FOURNITURE DE SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES.

La conditionnalité et l'additionnalité sont deux critères d'efficacité des PSE :

la conditionnalité signifie que le paiement ne soit versé qu'à condition que le service environnemental soit effectivement rendu et l'additionnalité du PSE assure qu'il permette une fourniture de services qui n'aurait pas eu lieu sans ce dispositif (forcément plus exigeant que la réglementation).

Les PSE peuvent prendre des formes variées :

paiements basés sur les résultats environnementaux, contrats fonciers, contrats collectifs ou encore rétribution via la filière... On peut également distinguer différents types de PSE, selon l'identité du financeur du PSE et l'aspect volontaire ou non du financement (Duval et al., 2016).

Des PSE peuvent ainsi être financés indirectement par les bénéficiaires à travers des taxes. Dans ce cas, le PSE est contractualisé entre une collectivité et un agriculteur par exemple. Ce sont les bénéficiaires du service environnemental, les habitants, qui financent indirectement les pratiques favorables à la production de ce service. C'est le cas de l'écopâturage à Brest dans le cadre du marché public proposé par le service des Espaces Verts de Brest Métropole pour une gestion écologique des prairies d'agrément bénéficiant à la population.

Sur d'autres territoires d'expérimentation du LabPSE, ce sont des PSE financés volontairement qui sont visés, que les financeurs soient bénéficiaires des services rendus ou non. Selon l'acheteur, les PSE peuvent relever du droit privé ou public.



POUR ALLER PLUS LOIN

- [La revue de cas LabPSE : Synthèse des expériences inspirantes](#)
- [Le catalogue de cas d'étude CONSOLE](#)
- Duval, L., Binet, T., Dupraz, P., Leplay, S., Etrillard, C., Pech, M., Deniel, E. & Laustriat, M. 2016 « [Paielements pour services environnementaux et méthodes d'évaluation économique. Enseignements pour les mesures agro-environnementales de la politique agricole commune.](#) » Etude n°SSP-2014-017. Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
- Duval, L., Binet, T., Colle, A., Dupraz, P., Pech, M. & Martin, I. 2019. « [Guide à destination des acteurs privés : déployer des paiements pour services environnementaux en agriculture.](#) » Etude réalisée pour le ministère en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation.

AU PRÉALABLE : DÉFRICHER ET PRÉPARER LE TERRAIN !

Vous avez une ou plusieurs personnes locales volontaires pour mettre en place une démarche PSE ? Avant de se lancer, réaliser un diagnostic de territoire est une étape indispensable dans toute démarche d'émergence de PSE locaux.

Il permettra surtout de vérifier la faisabilité et l'intérêt d'une démarche de PSE sur le territoire en répondant à ces questions :

- Quels enjeux sont à prioriser ? Quels sont les objectifs environnementaux de préservation et/ou de restauration de services écosystémiques ?
- L'échelle retenue est-elle pertinente pour les traiter ?
- Les outils ou démarches existantes pour y répondre sont-ils efficaces ? Quelles articulations possibles seraient à prévoir avec un PSE ?
- Des parties prenantes potentielles sont-elles présentes sur le territoire ?

Comment faire ?

PRENDRE CONNAISSANCE DES ÉTUDES ET DOCUMENTS D'ORIENTATION ÉLABORÉS SUR LE TERRITOIRE. Le Schéma de cohérence territoriale de votre intercommunalité, et en particulier les annexes qui comprennent un diagnostic de territoire et une étude environnementale, sont un bon appui pour commencer. La DREAL de votre région met également à disposition sur son site internet des informations utiles relatives à l'environnement.

IDENTIFIER LES ORGANISMES IMPLIQUÉS SUR LES ENJEUX QUI VOUS CONCERNENT.

Ils sont souvent cités dans les documents locaux que vous aurez trouvés. Les contacter permet de préciser les enjeux locaux, d'identifier les démarches préexistantes, de compléter un recensement des acteurs engagés localement.

ÉLABORER UNE CARTOGRAPHIE DES ACTEURS IMPLIQUÉS SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX qui vous concernent à trois niveaux :

- Les organisations : Quels organismes mènent des actions relatives à ces enjeux ? Quels sont leurs domaines d'expertise ? Quels sont leurs rôles institués (par exemple, une collectivité peut porter un projet alimentaire territorial au sein duquel votre PSE serait valorisé) ? Quelle est leur échelle d'intervention ? Ces organisations travaillent-elles avec des agriculteurs sur votre territoire ? Avec qui et comment ?
- Les individus : Au sein de ces organismes, parmi les agriculteurs, ou encore parmi les entreprises du territoire, qui s'implique sur les enjeux qui vous concernent ? Quelle est leur expertise ? Quel(s) projet(s) mènent-ils ? Quelle est leur influence et leur légitimité ? Quel pourra-t-être leur rôle dans le futur PSE (acheteur, offreur, facilitateur, bénéficiaire) ?
- Les réseaux de coopérations et concurrences : Quelles sont les relations entre les organisations identifiées ? Les individus recensés se connaissent-ils ? Ont-ils des occasions de travailler ensemble ? Appartiennent-ils à des réseaux et lesquels (ils peuvent être très variés, plus ou moins formels : club d'entrepreneurs, groupes d'ensilage, CUMA, voisinage...) ? Quelles sont les questions traitées, les projets au sein de ces réseaux ?



MOBILISER LES ACTEURS

Pour que votre PSE soit efficace environnementalement, pertinent pour votre territoire et attractif pour les acheteurs, il va tout d'abord falloir mobiliser des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire puis installer une coopération entre ces acteurs, basée sur la confiance.

MOBILISATION DU COLLECTIF D'AGRICULTEURS

LE COLLECTIF D'AGRICULTEURS SERA LA CHEVILLE OUVRIÈRE DU PROJET. LA CONSTITUTION DU COLLECTIF EST DONC UNE ÉTAPE ESSENTIELLE QUI SUPPOSE DE RÉPONDRE À TROIS QUESTIONS : QUI MOBILISER ? COMMENT RECRUTER ? COMMENT ENGAGER LE COLLECTIF D'AGRICULTEURS DANS LE TEMPS CAR LES PROJETS SONT SOUVENT LONGS !

COMPOSER LE COLLECTIF

Contribuer à construire un PSE demande des ressources : d'abord du temps de travail, mais aussi des connaissances pratiques, une capacité à concevoir et négocier un projet dans le collectif, des liens avec d'autres acteurs du territoire... Les agriculteurs n'ont pas les mêmes ressources à apporter, ils n'ont pas non plus toujours le même point de vue sur

le projet, ni la même situation, ni le même intérêt. La composition du groupe aura une incidence sur ce qui sera produit... Selon l'ambition du projet, la composition « idéale » du collectif d'agriculteurs ne sera pas la même !

COLLECTIF HOMOGÈNE / COLLECTIF HÉTÉROGÈNE : QUELS ENJEUX ?

COLLECTIF HOMOGÈNE	COLLECTIF HÉTÉROGÈNE
Les intérêts	
Facilite le consensus (finalité du PSE, objet, prix...)	Renforce la capacité de changement via le débat
Permet plus facilement de valoriser les pratiques existant dans le groupe	Permet de construire une offre accessible à une diversité d'agriculteurs
Renforce le sentiment d'appartenance	Apporte des connaissances et ressources complémentaires
Comment ?	
Inscrire le collectif dans un réseau	Recruter dans des réseaux différents
Se fonder sur l'interconnaissance	S'appuyer sur un animateur pour mettre en relation

RECRUTER DES AGRICULTEURS

Se mobiliser pour construire un PSE, c'est s'engager dans un projet incertain : on ne sait pas au départ quelles seront les pratiques valorisées, à quel prix, ni avec quels entreprises ou partenaires cela amènera à travailler. **Pour mobiliser il est utile de s'appuyer sur quelques certitudes** : s'appuyer sur l'interconnaissance entre agriculteurs, sur les expériences de travail en collectif, sur un cadrage le plus tôt possible des finalités de projet. Tout cela participe à bâtir la confiance au sein du groupe, confiance nécessaire à l'engagement dans cette aventure incertaine.

MOBILISER DANS LE TEMPS

Construire un PSE prend du temps : il faut négocier entre agriculteurs et avec des tiers la finalité, l'objet, la rémunération, les intermédiaires, les acheteurs à solliciter... **Ce travail peut mettre le collectif à rude épreuve** : comment maintenir la mobilisation dans le temps sans s'essouffler ? Comment dépasser des différences de point de vue ? Le fait de se reconnaître dans le projet et le collectif qui le porte, ainsi que le sentiment de construire des connaissances utiles pour le projet (et pour soi-même) sont des leviers efficaces pour cela !

Comment faire ?

- **S'assurer que des agriculteurs leaders** prennent en charge le recrutement, en mobilisant leurs propres réseaux.
- **Identifier et s'appuyer sur des réseaux actifs** : ce sont des groupes où les agriculteurs se connaissent et ont des savoir-faire de travail en collectif.
- **Proposer un cadre de projet** et le discuter rapidement avec les participants : objectifs, démarche d'ensemble, modalité de travail et accompagnement par un animateur, échelle...

Comment faire ?

- **Organiser les premières réunions seulement entre agriculteurs** : cela permet de clarifier les différentes visions du projet et par la suite de construire un projet commun.
- **Reformuler souvent les finalités du groupe** pendant les réunions. Entre les réunions, maintenir des échanges entre agriculteurs pour faire vivre le groupe et son ambition. Ce sont souvent les agriculteurs leaders qui jouent ce rôle.
- **Réaliser régulièrement des actions de terrain** : diagnostics, journée de formations, etc.
- **S'appuyer sur un animateur** qui permet de rythmer le travail dans le temps et de rendre compte de la progression du travail : organisation d'événements, rappel des participants, synthèses...

SUR LE TERRITOIRE DU SUD MAYENNE

Les agriculteurs ont été recrutés par un agriculteur leader qui appartenait à différents réseaux professionnels (groupe technique du bassin versant et association Sols d'Armorique). Il leur a exposé l'objectif des PSE qu'il envisageait : valoriser leurs pratiques en faveur de l'environnement, un objectif dans lequel les agriculteurs se retrouvaient.

SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE LA SEICHE

Des journées de formations « au pied de la haie » ont été organisées. Ces journées ont été des moments privilégiés d'échanges pour le collectif. Elles ont également permis au groupe de rester dans une dynamique et de se projeter dans la construction de leur offre.

MOBILISATION D'AUTRES ACTEURS

CONSTRUIRE UN MARCHÉ DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX N'EST PAS UN PROJET STRICTEMENT AGRICOLE, TANT POUR ÉLABORER L'OFFRE ET VÉRIFIER QU'ELLE CORRESPOND À UN BESOIN OU À UN MARCHÉ, QUE POUR CRÉDIBILISER ET VENDRE LE SERVICE ENVIRONNEMENTAL, IL EST NÉCESSAIRE DE SE RAPPROCHER D'AUTRES ACTEURS.

Dans ce type de projet, il est primordial de mobiliser d'autres acteurs :

- Répondre à la fois à un besoin environnemental et à une demande des financeurs suppose d'inviter des porte-paroles des écosystèmes (chercheurs, experts naturalistes...) et des entreprises (chefs d'entreprise, conseillers de Chambre de commerce et d'industrie...).
- Construire la crédibilité du contrat dès sa conception suppose de mobiliser des experts pour garantir le lien entre une (ou des) pratique(s) agricole(s) et le service vendu (association environnementale...) et des acteurs pour identifier la complémentarité ou les blocages éventuels liés aux autres politiques et contrats qui s'appliquent sur le territoire (élus locaux ou agents des collectivités, représentants de propriétaires...).
- Mobiliser d'autres acteurs permet aussi d'avoir accès à des ressources pour mettre en œuvre le projet : des connaissances, des méthodes, des intermédiaires entre offreurs et demandeurs...

Mobiliser d'autres acteurs dans le projet suppose de répondre à deux problématiques : comment identifier les acteurs et établir des liens ? Comment les faire venir ?

PROBLÉMATIQUE D'INTERCONNAISSANCE

Comment identifier des acteurs et établir des liens ? Il s'agit d'établir une coopération avec des acteurs que les agriculteurs du groupe ne connaissent pas toujours. C'est souvent le cas pour les acheteurs, mais aussi parfois pour les élus du territoire ou les experts. Ce choix est important : ce seront des interlocuteurs fréquents pour la construction de l'offre, le groupe doit avoir confiance dans leur expertise et dans la possibilité de travailler en commun.

Comment faire ?

- **Cartographier les acteurs pertinents** à faire venir dans le projet. Les acteurs pertinents répondent aux enjeux de construction du projet (réponse à un besoin, crédibilité, ressources).
- **Discuter au sein du groupe le choix des acteurs à mobiliser** : ils doivent faire consensus dans le groupe.
- **Identifier des intermédiaires, des personnes clés** qui pourront faciliter la mise en relation du groupe avec certains acteurs.
- **S'acculturer** : il est essentiel que les acteurs mobilisés apprennent à connaître les agriculteurs, et réciproquement. Ce sera la base d'une relation de confiance pour engager le travail ensuite.

PROBLÉMATIQUE D'INTÉRESSEMENT

C'est une chose d'identifier un acteur à inviter, c'en est une autre de le convaincre à rejoindre le groupe. Comment les faire venir ? Ici l'écoute des intérêts de ces acteurs est primordiale. Ils peuvent être variés : monter en expertise sur un projet innovant, contribuer à préserver la qualité de l'eau, être à la pointe de l'action climatique, développer à terme une activité d'expertise, conforter une politique locale d'ores et déjà engagée, participer à la vie du territoire... Attention, la participation de certains acteurs peut générer des coûts (d'expertise, de diagnostic). Penser à l'anticiper !

“ L'intérêt porté au projet LabPSE, c'est d'amener les agriculteurs à améliorer les espaces accueillant la biodiversité ordinaire chassable (faisans, lapins, lièvres...) ou pas (batraciens, passereaux...). Notre participation nourrit aussi notre projet Bretagne Biodiversité et Agriculture et son diagnostic pour définir ces espaces accueillants avec les agriculteurs impliqués. ”

Bertrand Piel

Directeur de la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne

Comment faire ?

- **Ecouter les acteurs** pour expliquer simplement comment le projet de PSE peut rencontrer leurs intérêts.

- **Discuter et expliciter les rôles de chacun.** Attention, les rôles des différents participants au projet de PSE seront amenés à évoluer dans le temps. L'idée n'est pas de les graver dans le marbre !

- **Cadrer la contribution attendue et les modalités de collaboration :** la façon dont les acteurs mobilisés peuvent intervenir, écouter et prendre en compte leurs contraintes. Par exemple, les collectivités qui s'engagent, inscrivent les PSE dans une politique plus large, avec sa propre temporalité. Les collectivités ont des processus de délibération et de décision qui peuvent être longs. Il est donc intéressant de présenter tôt le projet et de planifier des temps de suivi au cours de son avancée.

INSTALLATION D'UNE COOPÉRATION PLURI-ACTEURS POUR LA CONSTRUCTION DU PROJET

CONSTRUIRE UN MARCHÉ DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX SUPPOSE DE MOBILISER UN COLLECTIF D'AGRICULTEURS ET UNE DIVERSITÉ D'ACTEURS TERRITORIAUX. COMMENT ORGANISER LA COOPÉRATION ENTRE CES DIFFÉRENTS ACTEURS DANS LE TEMPS DU PROJET ?

Du point de vue de certains collectifs d'agriculteurs, installer un réseau pluri-acteurs peut être une finalité des PSE.

Dans tous les cas, constituer ce réseau permet d'installer le cadre pour une coopération entre acteurs aux positions et connaissances différentes, pour la construction et la mise en œuvre d'un projet commun de PSE. L'enjeu de ce réseau est aussi de tenir dans le temps (et pas seulement ponctuellement) car la construction du PSE peut prendre plusieurs années. Enfin, ce réseau préfigure souvent la structure qui permettra de pérenniser le dispositif. Comment faire pour installer un réseau pluri-acteurs ?

Travailler collectivement sur un objet commun requiert un accord sur l'objectif du projet.

Chaque acteur s'engage avec des points de vue, des connaissances et des intérêts différents. Si cette diversité est utile pour garantir la crédibilité et la pertinence du projet, elle peut rendre le travail difficile s'il n'y a pas un accord à minima sur les finalités du PSE (environnementales, économiques, sociales...) et sur le fait que les PSE sont un bon moyen pour les atteindre.

“ Sur notre exploitation, on a une approche globale du lien agriculture-environnement. On fait le lien entre les pratiques, le soin au sol, le bien-être animal... Le PSE permet de la traduire et la promouvoir sur les exploitations, mais surtout de mobiliser d'autres acteurs, en particulier des entreprises, pour que chacun se sente impliqué dans la protection de la planète. ”

Carine Chassé

Agricultrice du groupe Vallée de la Seiche

Principe méthodologique : la confiance dans les savoirs et points de vue d'autrui.

Si un réseau pluri-acteurs s'installe, c'est que la construction d'un PSE pertinent et crédible nécessite des connaissances et points de vue différents (expertise écologique, connaissances pratiques agricoles, compréhension des consentements à payer des entreprises...). Valoriser ces connaissances dans le travail suppose donc de :

- Faire confiance à autrui quant à ses jugements sur son domaine d'expertise.
- Renforcer la confiance par l'interconnaissance.

Le comité d'expertise

Dans le temps du projet, les visions des différents acteurs **évoluent, leurs connaissances techniques s'affinent**. Cela suppose donc d'instaurer des réunions régulières pour échanger sur l'avancée et la place des acteurs dans le projet. Des "comités d'expertise" formalisés peuvent être utiles.

Donner une capacité à chacun d'intervenir

Les dispositions des participants pour le travail collectif sont différentes. Les experts ou les élus ont souvent une certaine habitude des réunions de concertation, des aptitudes argumentatives forgées dans leur pratique professionnelle. Ce n'est souvent pas le cas des agriculteurs. **Un déséquilibre dans la capacité d'intervention risque de s'instaurer**. Ce déséquilibre peut être renforcé si les experts sont nombreux ou s'ils prennent une place centrale dans le travail. Permettre à chacun de contribuer au travail suppose de :

- Organiser et animer des comités d'expertise locale de manière à compenser les différences de dispositions entre les acteurs dans le travail de construction de connaissances en commun (construire en amont les points de vue collectifs entre pairs, distribuer la parole, organiser une réunion sur les exploitations...).
- Faire que le groupe d'agriculteurs s'approprie les connaissances apportées par les autres acteurs (prendre du temps entre pairs pour échanger sur les connaissances apportées).
- Prendre en compte les temporalités de chaque partie (collectivités, agriculteurs...) dans le rythme de travail.

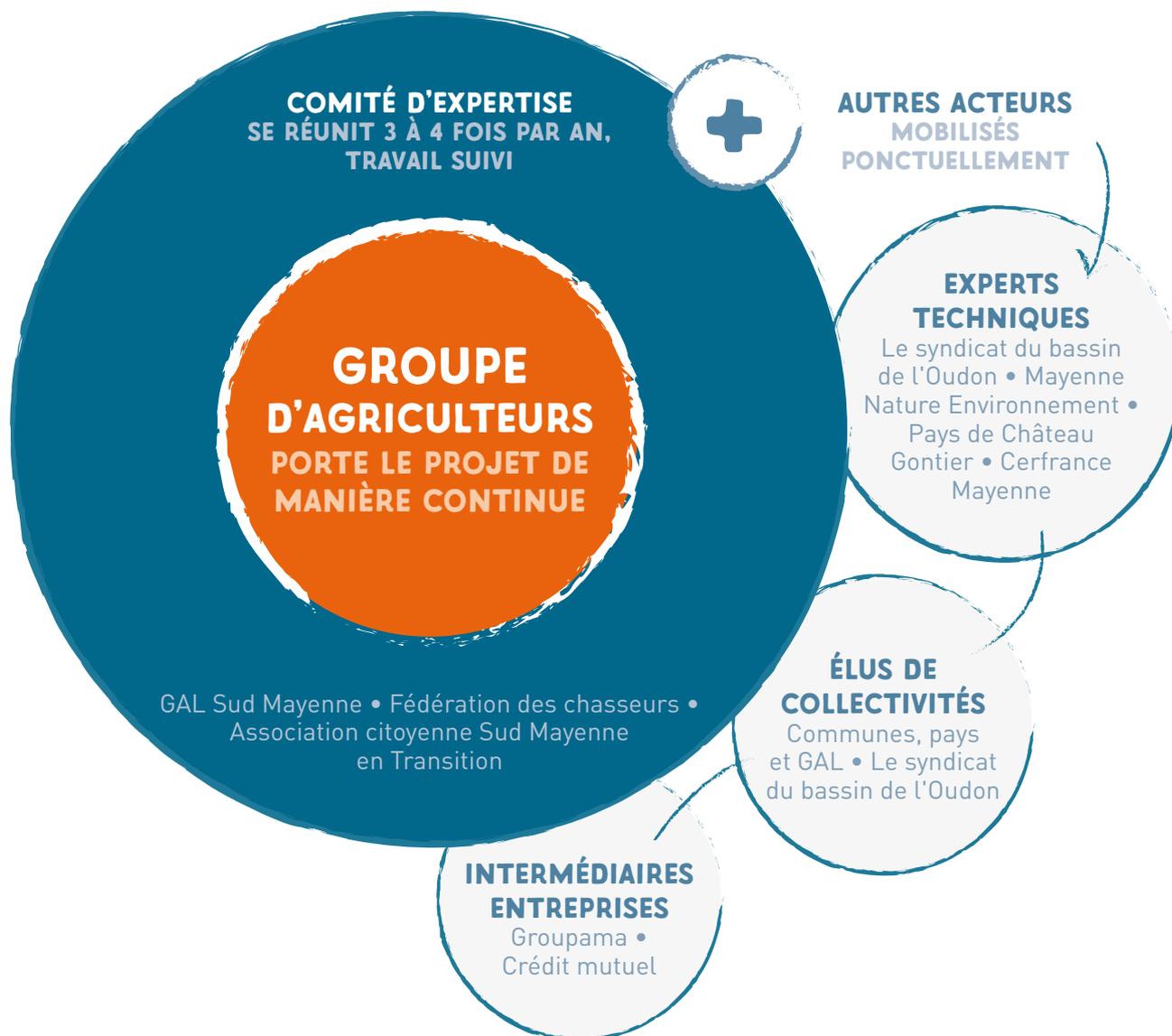


SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE LA SEICHE

Une des premières réunions a eu lieu entre des agriculteurs et des acteurs du territoire, où chacun avait des attentes différentes. Malheureusement, les agriculteurs ne se sont pas retrouvés dans le projet et n'ont pas pu constituer un collectif pour avancer sur l'offre. Les réunions suivantes faites seulement entre agriculteurs et avec l'animateur du projet leur ont permis de constituer leur collectif.

Le comité d'expertise du projet Sud Mayenne

Ce comité mobilise des membres permanents et associe - en fonction des besoins - d'autres acteurs.





CONSTRUIRE LE PSE

Vous êtes prêts à travailler ensemble pour construire votre PSE. Quelle va être votre offre ? Pour répondre à cette question, il ne suffit pas de définir les services environnementaux concernés et le cahier des charges, mais aussi de s'accorder sur la rémunération. Il faudra également réfléchir au type et au contenu du contrat et entrer en négociation avec les acheteurs potentiels, une phase clé à préparer en amont.

CONSTRUCTION DE L'OFFRE

UNE OFFRE DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX COMPREND TROIS GRANDES DIMENSIONS : LA DÉLIMITATION DU SERVICE, L'ÉCRITURE DU CAHIER DES CHARGES, LA DÉFINITION DES NIVEAUX DE PAIEMENT.

LA DÉLIMITATION DU (OU DES) SERVICE(S) ENVIRONNEMENTAL(AUX)

Il s'agit de s'accorder sur les fonctions écosystémiques visées (biodiversité, eau, climat...) et sur l'objet qui sera le support du service (la haie, les prairies, une zone humide, l'ensemble du système d'exploitation...). **C'est ce service qui est vendu et donc sa délimitation est essentielle.** La finalité environnementale du projet est également fondatrice pour le groupe et son identité, c'est un rouage majeur pour mobiliser ensuite d'autres agriculteurs, les acheteurs... mais aussi les acteurs territoriaux. En effet la nature du ou des services environnementaux proposés lie le projet aux enjeux territoriaux et à ses acteurs. La diversité des finalités et des objets joue sur l'importance du travail à conduire sur le cahier des charges...

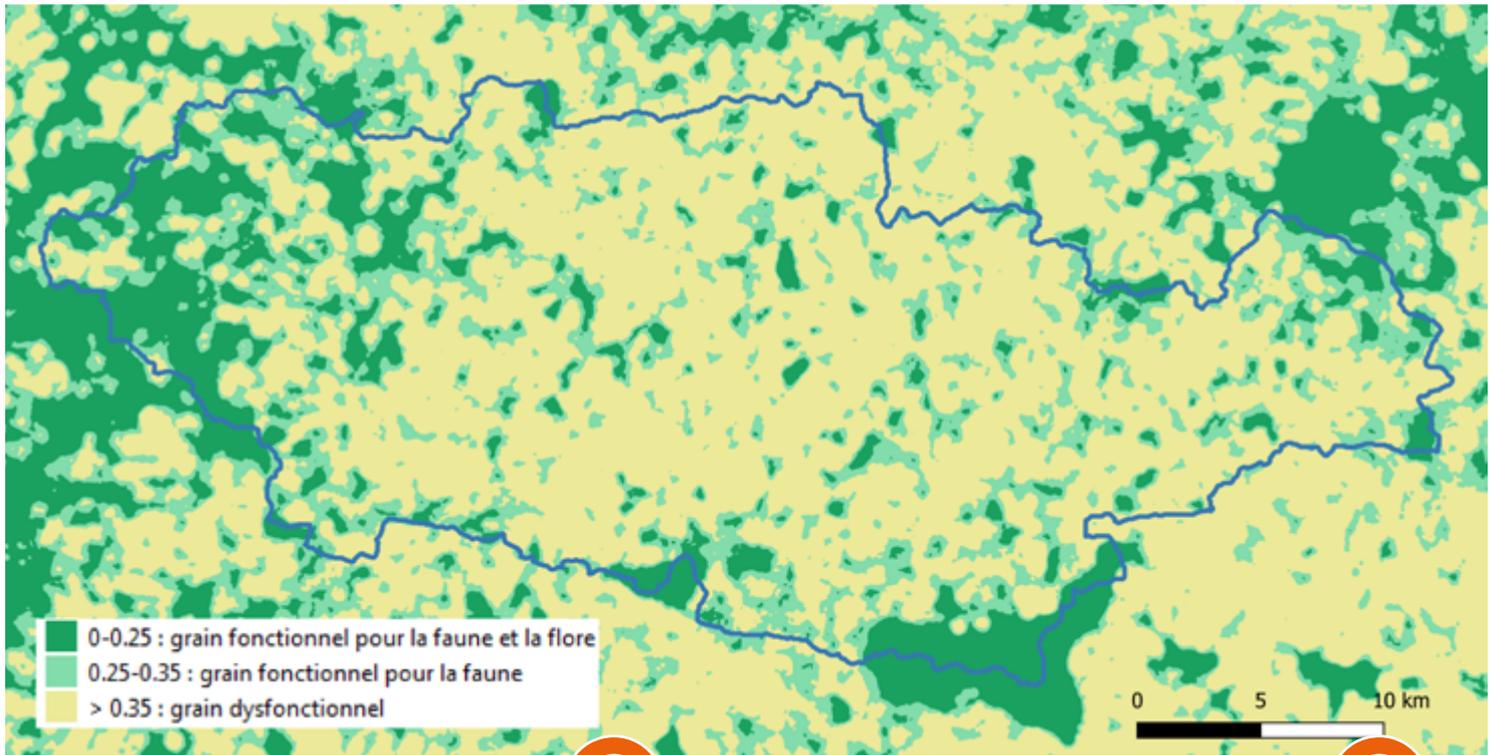
Comment faire ?

- **S'appuyer sur les connaissances des agriculteurs du groupe et sur ce qu'ils souhaitent viser** : en effet, ils connaissent globalement les effets de leurs pratiques sur les fonctionnements écologiques.
- **Réaliser des auto-diagnostics simples** aide à identifier ce qu'il y a de commun dans le groupe et peut constituer une base de travail collectif utile.
- **Discuter avec des acteurs du territoire** comme les collectivités, analyser collectivement des **diagnostics existant à l'échelle territoriale** : cela permet de mieux articuler les PSE avec les enjeux du territoire. C'est ensuite un atout pour mobiliser des acteurs territoriaux et obtenir un soutien politique.



SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE LA SEICHE

Le groupe a choisi de proposer un bouquet de services écosystémiques : eau, climat, biodiversité et paysage... en travaillant sur un unique objet : la haie. Pourquoi un bouquet de services ? Pour prioriser une approche durable et globale de l'agrosystème. Pourquoi un unique objet ? La haie relie chacun des exploitants du groupe, malgré leur diversité.



POUR ALLER PLUS LOIN : L'ANALYSE PAYSAGÈRE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Dans le cadre du LabPSE, des analyses paysagères ont été réalisées par Hugues Boussard (INRAE, UMR BAGAP).

Une analyse paysagère a été faite sur l'ensemble du territoire de la Seiche (voir Figure ci-dessus) en utilisant trois types de modélisations : les écopaysages, les continuités écologiques et [le grain bocager](#). Elle a permis aux agriculteurs de situer leur exploitation dans le paysage et leur contribution au fonctionnement de l'écosystème boisé. Ils ont également pu dégager des pistes de travail à l'échelle de chaque exploitation pour participer au mieux à l'offre collective.

QUELQUES RÉFÉRENCES :

- [Un document technique](#) pour la mise en œuvre des modèles construits avec le logiciel CHLOE, disponible en ligne développé par Hugues Boussard et Jacques Baudry
- Baudry, J., Rolland, D., Biet, M., Bonneville, R., Boussard, H., Defourneaux, M., Gonnet, G., Mercier, A., Meurice, P., Moret, C., Roger, J-L. & Scherer, T. 2022. Les infrastructures bocagères pour la biodiversité. *Sciences Eaux & Territoires*, (40), Numéro spécial Infrastructures Ecologiques et Biodiversité. <https://revue-set.fr/article/view/7083>

LE CAHIER DES CHARGES

Il s'agit de poser l'ensemble des engagements que prennent les agriculteurs pour sécuriser la fourniture du service, pour permettre de mesurer le service et le contrôler. Il s'agit donc d'identifier des pratiques vertueuses, des indicateurs de suivi ou de résultat, des méthodes de mesure, mais aussi des niveaux d'exigence. Ces niveaux d'exigence en termes de pratiques et/ou de résultats environnementaux seront déterminants pour mobiliser d'autres agriculteurs à l'avenir...

Pour bâtir ce cahier des charges, le groupe devra répondre à plusieurs questions :

- **Quelle ambition** se donne le groupe en termes d'amélioration des services écosystémiques ? Le projet vise-t-il à reconnaître et valoriser des agriculteurs fortement engagés ayant un haut niveau de performance environnementale, ou à accompagner de nombreux agriculteurs dans des changements de pratiques plus modestes ?

- Faut-il s'appuyer sur une **démarche existante**, labellisée ? Cela facilite le travail d'élaboration du cahier des charges et sa promotion auprès des acteurs tiers mais cela limite son ajustement au projet du groupe.

- Faut-il s'appuyer sur des indicateurs de **moyens ou de résultats** ? Les indicateurs de moyens sécurisent le paiement pour les offreurs (si l'agriculteur tient ses engagements de pratiques, il reçoit un paiement). Les indicateurs de résultats garantissent le service pour les acheteurs.

Dans la pratique et pour des raisons de simplicité, des indicateurs de moyens sont souvent retenus comme permettant d'atteindre le service attendu.

Comment faire ?

- **Conduire un travail d'assemblage des connaissances.** La construction d'un cahier des charges suppose de mobiliser beaucoup de connaissances et d'expertise, le groupe doit s'engager dans un travail technique pointu pour définir les indicateurs, les méthodes de mesure, les niveaux d'exigence... Cette connaissance est pour partie celle d'experts et de scientifiques qu'il s'agit de mobiliser. C'est aussi la connaissance des agriculteurs relatives à leurs pratiques.

- **Mettre en œuvre des diagnostics** ciblés sur les exploitations du groupe permet de choisir des méthodes de mesure, calibrer les exigences, estimer les niveaux de paiement attendus. Cette étape implique d'identifier et de mobiliser des expertises souvent extérieures au groupe d'agriculteurs, elle prend du temps.

PLUSIEURS ÉCUEILS SONT À ÉVITER. Les dimensions techniques du projet peuvent être captivantes pour les experts, pour les agriculteurs... Cela amène parfois à affiner des cahiers des charges à des objectifs environnementaux très fins, à des situations trop spécifiées... au risque d'aboutir à un dispositif si complexe que le groupe d'agriculteurs aura du mal à le porter. La principale difficulté dans ce travail est donc de permettre à tous les agriculteurs du groupe de maîtriser les connaissances utiles à leur projet. Il est donc important d'articuler des temps d'échange avec les experts, de diagnostics appliqués aux exploitations et des temps d'appropriation par le groupe des contenus. Un cahier des charges complexe entraînera souvent des coûts de transaction importants : le travail de mesure et de contrôle de la mise en œuvre du contrat coutera cher... au détriment du paiement à l'agriculteur. Bref, nous préconisons d'être dans la simplicité, la clarté et la maîtrise.



SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE LA SEICHE

Le groupe a choisi de baser le cahier des charges sur le Label Haie. Il pose des objectifs, des indicateurs, des seuils à atteindre, des méthodes de mesure et de contrôle. Sur cette base, le groupe définit un critère d'entrée et une progression sur 10 ans, avec un indicateur supplémentaire (taille des champs < à 6 ha) et une condition d'engagement (1 jour par an de formation).

LA RÉMUNÉRATION

Il s'agit ici de proposer le montant de la rémunération de l'agriculteur pour l'offre de services rendus. La rémunération de l'agriculteur est à différencier des autres coûts (fonctionnement, contrôle) à prendre en compte dans le dimensionnement économique global du dispositif.

Les agriculteurs vont devoir définir et argumenter un ou des niveaux de paiement en lien avec leur cahier des charges. On ne parle pas encore du prix de l'offre de services, celui-ci résultant d'une négociation avec un ou des acheteurs. Il est d'ailleurs pertinent de rechercher un consensus sur un niveau et des conditions de paiement minimum (non négociables).

Comment faire ?

- **Permettre à chacun des agriculteurs d'exprimer et justifier leur consentement à recevoir.**

Pour y parvenir, il faudra réussir à instaurer un cadre d'échanges favorable à l'expression de chacun et à la recherche de compromis. Confiance, transparence et confidentialité au sein du groupe sont conseillées pour aborder ce sujet financier parfois sensible. Permettre aux agriculteurs de s'accorder entre eux dans un premier temps avant d'élargir cette question au réseau pluri-acteurs est préconisé pour la libération de la parole.

- **Amener des ressources et mobiliser de l'expertise** pour :

→ Estimer les coûts de mise en œuvre et de prise de risques liés à ces services. Cela peut permettre d'identifier une valeur seuil en-dessous de laquelle le service serait potentiellement vendu à perte.

→ Appréhender la valeur générée par ces services sur la société et/ou l'acheteur (coûts-évités, ressources générées...) pour justifier les niveaux de paiements.

→ S'inspirer d'autres dispositifs de rémunération existants (PSE publics, MAEC...).

C'est toute l'expertise disponible (agriculteurs et autres acteurs) qui permettra cette production collective de références. Elle servira à alimenter les discussions pour la recherche de compromis au sein du groupe d'agriculteurs.

- **Justifier et argumenter le système de calcul de la rémunération.** Il est intéressant de soumettre la proposition au comité d'expertise locale pour validation et consolider la justification des montants.



PASSER DES CONSENTEMENTS À RECEVOIR INDIVIDUELS À UN CONSENTEMENT À RECEVOIR COLLECTIF.

La recherche de compromis entre les attentes individuelles et les objectifs autour de l'offre prend du temps. Certains membres du groupe peuvent proposer de faire évoluer le cahier des charges. Des questions vont se poser : Paiement du niveau de progrès et/ou du maintien ? Instauration de différents seuils d'exigence ? Types de plafonnement (à l'ha, à l'UTH) ?

En conclusion, il ne faut surtout pas précipiter cette étape, plusieurs rencontres risquent d'être nécessaires pour parvenir à un consensus sur la rémunération. Si des temps entre agriculteurs sont nécessaires, il peut être utile à certains moments du processus, de mettre à contribution d'autres acteurs pour faciliter une prise de recul et parvenir à une adhésion collective.



POUR ALLER PLUS LOIN :

Lorsqu'un nombre important d'agriculteurs est visé, des outils économiques peuvent être mobilisés pour déterminer les consentements à recevoir. [Dans le projet Carbocage](#), la méthode des choix hypothétiques a été utilisée pour calculer les consentements à recevoir des agriculteurs et les consentements à payer des entreprises dans un marché de carbone volontaire. Cette méthode a également servi à estimer le consentement à recevoir des agriculteurs sur le site du Lac au Duc [dans le projet Interreg CPES](#).



SUR LE TERRITOIRE DE LA HAUTE-RANCE

Les agriculteurs ont défini les coûts de mise en œuvre et les manques à gagner pour fixer la valeur en-dessous de laquelle leurs services seraient vendus à perte. En cohérence avec leur consentement à recevoir, ils ont ensuite ajouté à cette estimation un pourcentage correspondant à la rémunération des services. Des données de la littérature ont été mises en regard des montants obtenus pour justifier la rémunération (€/ha) pour la fourniture des services.

CADRE JURIDIQUE ET ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU CONTRAT

SI LE PSE PREND LA FORME D'UN CONTRAT, SA RÉDACTION NÉCESSITERA D'IDENTIFIER LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE ET DE DÉFINIR CERTAINS ÉLÉMENTS INDISPENSABLES À SA BONNE RÉALISATION. CERTAINS DE CES ÉLÉMENTS FERONT L'OBJET D'UNE NÉGOCIATION ENTRE LES CONTRACTANTS.

IDENTIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE

La réglementation applicable au contrat de PSE dépend de la nature publique ou privée de l'acheteur.

Les PSE publics

Si l'acheteur est une personne de droit public (Etat, établissement public, collectivité territoriale...), cela signifie que l'argent mobilisé pour rémunérer l'agriculteur offreur de services environnementaux est issu de fonds publics. **Les dépenses de fonds publics font l'objet d'un encadrement juridique particulier.** Le PSE peut alors prendre la forme d'un marché public ou d'une subvention (aide).

MARCHÉS PUBLICS

Les PSE peuvent prendre la forme d'un marché public encadré par les règles de la commande publique. Pour cela, la personne publique partie au contrat doit avoir exprimé un besoin qu'elle a elle-même défini. Le versement accordé par cette personne publique doit correspondre à la contrepartie de la prestation réalisée pour répondre à ce besoin précis.

Dans ce cas, toutes les règles inhérentes à la commande publique doivent être respectées (publicité, mise en concurrence...).

AIDES/SUBVENTIONS

Si la personne publique accorde un financement pour la réalisation d'une action ou d'un projet d'intérêt général conçu et mené par un autre acteur et qui ne répond pas à un besoin qu'elle aurait exprimé, il s'agit alors d'une subvention.

Dans ce cas, la réglementation relative aux aides d'Etat s'appliquera afin d'éviter de fausser la concurrence en accordant un avantage à certains acteurs économiques.

Ainsi, il est donc interdit que le montant versé puisse dépasser la simple compensation des surcoûts et manques à gagner pour l'agriculteur.

Certaines exceptions existent et des aides considérées comme compatibles avec la préservation du marché intérieur sont autorisées. Il s'agit des :

- **Aides notifiées auprès de la Commission Européenne** (encadrées par les lignes directrices agricoles). Exemple : le régime d'aide notifié dans le cadre du plan biodiversité permet l'expérimentation d'un dispositif de PSE par les Agences de l'eau.



SUR LE TERRITOIRE DE BREST

Le service espaces verts de Brest Métropole a contractualisé avec l'Association Vert le Jardin, via une procédure de marché public, pour assurer l'entretien de certaines de ses prairies d'agrément par l'écopâturage ovin. L'objectif de ce contrat est de permettre le développement de services environnementaux liés à la préservation de la biodiversité, de la qualité du paysage, du lien social...

- **Aides déclarées compatibles avec le marché intérieur** par le règlement d'exemption agricole (n°702/2014).

- **Aides "de minimis" agricoles** (encadrées par le règlement n°1408/2013) limitées à 20 000€ sur 3 ans par bénéficiaire.

Les PSE privés

Lorsque toutes les parties au contrat sont des personnes privées, leur relation contractuelle est encadrée **par le principe de la liberté contractuelle et par le droit commun des contrats** (articles 1101 et suivants du Code civil). Chaque partie est donc libre de conclure un contrat ou non, de choisir avec qui elle souhaite contracter et de déterminer la forme et le contenu du contrat. Les contrats privés de PSE offrent donc une plus grande flexibilité aux contractants que les contrats de droit public.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU CONTRAT

Tout contrat de prestation de services environnementaux doit contenir certains éléments essentiels à sa bonne application.

Détermination des parties

- Identifiées, volontaires, libres et capables.

Objet du contrat

- Nature des obligations contractuelles : résultats ou moyens.
- Caractère licite de l'objet du contrat, possible et déterminable.
- Identification du but du contrat.

Champ d'application du contrat

- Définition de la zone géographique concernée par l'application du contrat (exemple : parcelles cadastrales).

Prix

- Fixation du prix.
- Intégration de clauses particulières de révision ou d'ajustement de prix en cours de contrat (si nécessaire).
- Modalités de paiements (dont échéances).

Durée

- Détermination de la durée du contrat.
- Modalités de fin de contrat et de rupture.
- Modalités en cas de succession ou transmission du bien sur lequel porte l'application du contrat.

Contrôle et gestion

- Identification du gestionnaire et de l'entité de contrôle.
- Modalités de contrôle de l'exécution du contrat.



L'OBJET DU CONTRAT doit nécessairement être plus ambitieux que la réglementation existante et ne doit pas entrer en contradiction avec elle ou avec d'autres engagements contractuels des parties (exemple : ne pas porter sur la plantation de haies sur des parcelles en location sans l'autorisation du propriétaire).



POUR ALLER PLUS LOIN

- Etrillard, C. 2021. [Les contrats de « paiements pour services environnementaux »](#)
- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance. Edition 2020. [Vade-mecum des aides d'Etat](#)

NÉGOCIATION DU CONTRAT

LA NÉGOCIATION EST UNE PHASE PRÉALABLE À LA CONCLUSION DU CONTRAT. IL N'Y A DONC PAS À CE STADE, A PRIORI, DE VÉRITABLE RELATION CONTRACTUELLE. POURTANT, LES ACTEURS ÉCHANGENT. CHACUN PEUT FAIRE DES PROPOSITIONS QUI PEUVENT FAIRE ÉVOLUER LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU FUTUR CONTRAT.

IDENTIFIER DES ACHETEURS POTENTIELS

Bien sûr pas de négociation de contrat sans acheteur potentiel autour de la table !

Pour identifier des acheteurs potentiels susceptibles d'acquérir la prestation de services environnementaux et disposés à discuter, il semble préférable de définir en coopération avec le réseau d'acteurs une stratégie de prospection. Pour cela, il est intéressant de :

- Discuter et établir un fichier de cibles potentielles : Quel type d'acheteurs ? Quels intérêts pour eux ? Quelle localisation ? Avec quelle capacité d'investissement ? Quel niveau de valeurs partagées, souhaitées ? etc.
- Optimiser la prise de contacts : préparation, planification, répartition au sein du collectif, trouver le bon contact...

Finalement convaincre de l'intérêt du projet pour le potentiel acheteur et obtenir une rencontre, c'est déjà de la négociation ! Une fois cet espace de négociation créé, prendre le temps de faire connaissance et d'instaurer un climat de confiance entre les parties prenantes optimisera les chances de réussite des pourparlers.

ADOPTER UNE POSTURE DE VENDEUR

A toutes les étapes, pour les agriculteurs l'enjeu est de réussir à **adopter une posture de vendeur**. Ceci constitue un vrai changement pour la majorité d'entre eux qui n'établissent plus la facture de leurs produits et ont peu ou pas de marge de manœuvre sur les clauses de leur contrat de vente aux filières.

Cela suppose au préalable que le collectif :

- Accepte le principe que l'offre proposée soit négociable et puisse évoluer.
- Identifie son niveau et son besoin de compétences pour mener une négociation. Au sein du groupe, certains peuvent avoir déjà des compétences ou une appétence pour l'exercice, certains exprimeront le besoin d'être formés, tandis que d'autres préféreront déléguer ce rôle.
- S'accorde sur les points de négociation possibles. Qu'est-ce qui est négociable ou pas ? Quelles limites hautes et basses, en termes de prix, de fourniture de service ? Il faut pour chaque point identifier le curseur de départ pour le lancement de la négociation.

ADAPTER SON ARGUMENTAIRE DE VENTE À L'ACHETEUR

Une négociation se prépare. Une fois le consensus trouvé au sein du groupe sur les points de négociation possibles, l'enjeu est de parvenir à adapter son argumentaire à son interlocuteur pour convaincre et aboutir à la signature du contrat.

Pour cela les agriculteurs doivent adopter une posture d'ouverture et d'écoute, réussir à comprendre et connaître les attentes de l'acheteur. Est-ce que ce que je vends peut l'intéresser ? Dans quelle mesure ? C'est un préalable indispensable à la construction de son argumentaire de vente.



L'ATTITUDE PLUS QUE LES MOTS EN NÉGOCIATION !

Le langage du corps (para-verbal et non verbal) représente 93 % du message que l'on fait passer, l'importance des mots ne représente que 7 % dans un processus de communication.

“ L'offre de services proposée n'est qu'un préalable à l'élaboration d'un accord. Pour que cet accord soit "gagnant-gagnant" cela nécessite un questionnement sur les termes du contrat que les deux parties sont disposées à accepter et dans lesquels leurs intérêts sont préservés. Sans une solide préparation cela peut être difficile, d'où l'intérêt de la formation des agriculteurs en amont. ”

Stéphane Brobeck

Formateur en négociation qui accompagne des agriculteurs du LabPSE



ORGANISER & PÉRENNISER LE DISPOSITIF

L'offre de services environnementaux commence à prendre forme voire est déjà construite par le collectif. Si cela n'a pas déjà été amorcé en parallèle, il est temps d'imaginer le dispositif qui portera cette offre sur le territoire, ainsi que son organisation et son fonctionnement dans le temps. Quels acteurs seront impliqués ? Comment se prendront les décisions ? Quel mode de gouvernance sera le plus adapté ? Quelles seront les missions à effectuer et comment seront-elles réparties ? Quels coûts sont à prévoir pour permettre ce fonctionnement ?

RÔLES ET FONCTIONS DU DISPOSITIF PSE

CERTAINS RÔLES ET FONCTIONS SEMBLENT ESSENTIELS À LA PÉRENNISATION DANS LE TEMPS DU DISPOSITIF PSE. LA RÉPARTITION DE CES RÔLES SERA VARIABLE SELON L'ORGANISATION QUI SERA MISE EN PLACE POUR PORTER LE DISPOSITIF DE PSE (CRÉATION D'UNE NOUVELLE STRUCTURE DÉDIÉE, RATTACHEMENT À UNE STRUCTURE PRÉEXISTANTE, TYPE ET NOMBRE D'ACTEURS IMPLIQUÉS...).

PRISE DE DÉCISION ET PILOTAGE

Pour garantir l'efficacité du dispositif de PSE, il est **nécessaire de définir les processus de prise de décision** : comment sont actées les décisions, qui y participe ? Ces modalités peuvent être variables selon les sujets à trancher.

ANIMATION

Du fait de la dimension multi-acteurs du dispositif PSE, **la mise en place d'une animation spécifique paraît importante** pour mettre en relation, faciliter les échanges entre les différents membres, ainsi que les prises de décisions collectives et maintenir la dynamique collective. C'est une fonction importante dans la mise en œuvre du recrutement et la mise en relation des acheteurs et offreurs.

COMMUNICATION

Il est primordial de communiquer sur l'existence du dispositif pour améliorer sa visibilité. La mise en place d'une bonne communication permet de faire connaître le dispositif aux divers acteurs du territoire. C'est une action importante pour mobiliser des acheteurs de services environnementaux supplémentaires, mais aussi de nouveaux agriculteurs. Par exemple, **la présence d'ambassadeurs** (ou porte-paroles) du dispositif de PSE au sein des différents réseaux d'acteurs impliqués qui contribuent au recrutement, permet d'appuyer les actions de communication.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

L'objectif du dispositif de PSE est de mettre en contact des agriculteurs offreurs de services environnementaux avec des acheteurs potentiels. Les transactions de PSE impliquent le respect de certaines formalités administratives, fiscales, comptables...

INSTRUCTION ET CONTRÔLE

Si le dispositif de PSE repose sur un cahier des charges, pour chaque agriculteur souhaitant y participer, il sera nécessaire de vérifier son éligibilité, puis de mettre en place un suivi pour vérifier que les indicateurs définis par ce cahier des charges sont bien atteints et assurer que le service environnemental attendu soit bien rendu.

VERS UNE STRUCTURE INTERMÉDIAIRE DÉDIÉE ?

AFIN DE PÉRENNISER LE DISPOSITIF TERRITORIAL DE PSE, SON PORTAGE PEUT ÊTRE CONFIE À UNE STRUCTURE DÉDIÉE. CERTAINES FORMES DE STRUCTURES SEMBLENT PLUS ADAPTÉES QUE D'AUTRES À CET USAGE.

POURQUOI SE TOURNER VERS UNE STRUCTURE INTERMÉDIAIRE ?

A terme, l'ambition d'un dispositif de PSE territorial est d'atteindre un résultat environnemental optimal. **Cela implique que le volume de services environnementaux rendu soit conséquent.** Pour ce faire, un maximum d'agriculteurs doivent adhérer au dispositif et un montant suffisant de financement doit alimenter le dispositif.

Cet objectif de massification des services environnementaux produits pose la question de la création d'une structure intermédiaire dédiée à la gestion du dispositif PSE.

En effet, ce montage peut présenter plusieurs avantages :

- **Simplification administrative :** la structure intermédiaire peut être en charge de récolter les fonds auprès d'acheteurs et de les redistribuer aux agriculteurs offreurs de services. Cela évite ainsi une multiplication des contrats indépendants qui peut s'avérer complexe à gérer pour les différentes parties. Chaque acteur contractualiserait alors directement avec la structure.
- **Incitation des financeurs :** certaines formes de structures intermédiaires peuvent permettre de proposer une défiscalisation aux acheteurs privés.

QUELLE FORME DE STRUCTURE EST ADAPTÉE AUX PSE ?

Il n'existe pas actuellement de forme juridique conçue spécifiquement pour les dispositifs de PSE. Certaines formes existantes peuvent être utilisées, mais aucune ne répond parfaitement aux différents besoins de développement des PSE.

STRUCTURES POUVANT ÊTRE CRÉÉES À L'INITIATIVE DE COLLECTIFS D'AGRICULTEURS

	ASSOCIATION	FONDS DE DOTATION	SCIC SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF
Textes de référence	Loi 1er juillet 1901	Loi du 4 août 2008, article 140	Titre II ter de la loi du 10 septembre 1947
Personnalité juridique	Personne morale de droit privé à but non lucratif	Personne morale de droit privé à but non lucratif	Personne morale de droit privé
Membres	Personnes publiques et privées, physiques et morales	Personnes publiques et privées, physiques et morales	Personnes publiques (sauf communes et régions) et personnes privées
Création	Déclaration en préfecture	Déclaration en préfecture	Agrément en préfecture, puis immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Financements	Publics et privés	Privés (interdiction de subventions publiques, sauf dérogation expresse)	Publics et privés
Défiscalisation	Possible pour les financeurs si l'association est reconnue d'intérêt général	Possible pour les financeurs	Pas de défiscalisation possible pour les financeurs
Avantages	Souplesse pour la composition, la gouvernance et le fonctionnement	Souplesse pour la composition, la gouvernance et le fonctionnement	Les montants affectés aux réserves impartageables sont déduits de l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés (si la totalité du bénéfice est affectée aux réserves impartageables, pas d'impôt sur les sociétés)
Inconvénients	Risque de requalification « Association transparente » concernant les éventuelles ressources provenant de personnes publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Apport initial minimum de 15 000 € par les fondateurs • Pas de financements publics possibles • Interdiction de financer des personnes physiques, ou des personnes morales à but lucratif 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermée aux communes et régions • Les SCIC sont encadrées par le Code de commerce notamment pour les impôts et taxes (TVA, contribution économique territoriale, impôt sur les sociétés...)
En savoir plus	associatheque.fr	centre-francais-fondations.org	les-scic.coop

Le statut juridique le plus régulièrement utilisé aujourd'hui pour héberger un dispositif de PSE est l'association Loi 1901. La simplicité de la procédure de création et la souplesse d'organisation permises par ce statut permettent de s'adapter au mieux aux spécificités de chaque dispositif PSE.

L'association permet de regrouper des acteurs publics et privés, et de capter des financements publics et/ou privés.

La gestion des financements publics nécessite certaines précautions : mise en place d'une comptabilité analytique, analyse du risque de requalification en « association transparente ».

Les financements versés par les personnes privées peuvent être éligibles à la défiscalisation sous certaines conditions : association d'intérêt général, procédure de rescrit fiscal... Il s'agit alors de mécénats, de dons.

Pour s'assurer de la validité du montage juridique et financier, il est conseillé de se rapprocher d'un professionnel du droit des associations.



LES FRAIS DE GESTION inhérents au fonctionnement de la structure intermédiaire, ont un impact sur le prix des services environnementaux. Il est donc important d'avoir cet élément à l'esprit pour que la majeure partie des financements servent effectivement à la rémunération des services environnementaux.



FICHE TERRITOIRE

Brest

CONTEXTE

Brest Métropole gère des prairies extensives dans lesquelles ses agents passaient la tondeuse. Pour mettre en place une gestion plus écologique de ces prairies, la direction des Espaces verts a pris l'initiative d'instaurer de l'écopâturage, plus coûteux que ce qui se faisait précédemment. Un éleveur a répondu à l'appel d'offre en proposant de mettre en place l'écopâturage dans le cadre de sa production de viande d'agneau en agriculture biologique, pour assurer l'entretien des prairies et fournir les services environnementaux recherchés.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

1. **Diminution de l'empreinte carbone** : de 2 à 8 interventions tondeuses à maximum 1 passage avec une machine plus légère
2. **Diminution du bruit**
3. **Lien social dans les quartiers**
4. **Production locale de viande d'agriculture urbaine**
5. **Biodiversité, gestion des invasives / biodiversité prairies**
6. **Démarche alternative aux outils thermiques et chimiques**

ACTEURS IMPLIQUÉS

Les contractants sont un éleveur professionnel et Brest Métropole (direction des Espaces Verts). L'éleveur pratique l'écopâturage sur 28 hectares d'espaces verts sur le territoire de Brest Métropole (avec un potentiel pâturable de 40 hectares).

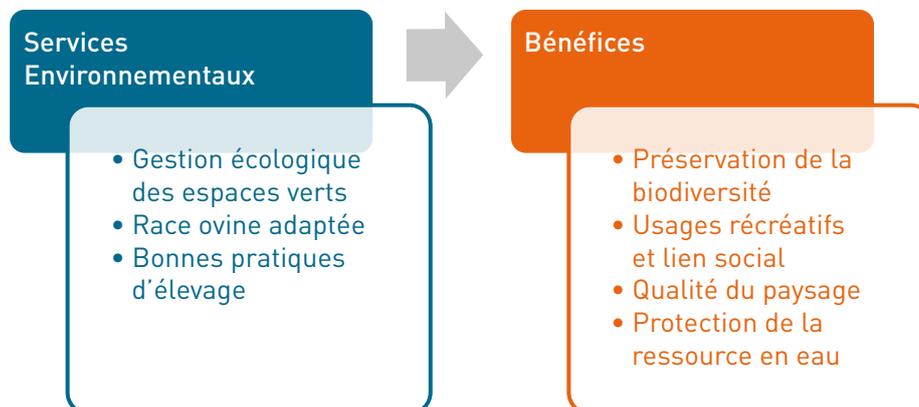
Au cours du projet LabPSE, d'autres acteurs locaux ont été impliqués, comme de potentiels demandeurs des services liés à l'écopâturage (Marine Nationale, Parc Naturel Régional des Monts d'Arrée) ou des experts (Eaux et Rivières, Syndicat de Bassin Versant, Conservatoire Botanique National de Brest, Bretagne Vivante).

INSTALLATION DE LA COOPÉRATION

L'éleveur ovin a été contacté en 2017 par la mairie du Relecq-Kerhuon pour pratiquer l'écopâturage sans que cela n'aboutisse. Par la suite, la Métropole de Brest a contacté l'éleveur car le service des Espaces Verts était à la recherche d'éleveurs pour pratiquer l'écopâturage, les entreprises privées proposant des tarifs trop élevés. Cette collaboration s'est concrétisée par un marché public remporté par l'éleveur ovin en janvier 2018.

L'intégration dans LabPSE s'est faite suite à une rencontre entre l'éleveur et le chef de projet de Trame. Les autres acteurs ont été impliqués à une ou plusieurs réunions suite aux suggestions du service des Espaces Verts, de l'éleveur ou du chef de projet.

OFFRE DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX



ORGANISATION DU DISPOSITIF

La direction des Espaces Verts et l'agriculteur s'accordent sur la gestion du pâturage sur de petites parcelles, pas forcément proches les unes des autres, en veillant à ce qu'il y ait assez de nourriture pour les brebis tout en ayant une herbe pas trop haute. Sont à la charge de l'éleveur les déplacements hebdomadaires des brebis (soit 4 à 5 heures de travail avec un chien de berger), la gestion sanitaire du troupeau et les interventions d'urgence (fuites, maladies...). Sont à la charge des Espaces Verts, la fourniture, l'installation et l'entretien des clôtures, la provision d'eau et la visite quotidienne aux lots de brebis sur les parcelles (comptage, détection de boiteries, repérage des animaux malades).

Les risques des participants sont partagés et sont notamment liés aux animaux. Dans ce cas, les risques sont particulièrement portés par l'éleveur (fuites liées aux malveillances et à l'état des clôtures, perte, vol, agression par les chiens notamment, mort subite). Les risques de rejets de pâturage sont limités par la race utilisée (Black Face), toutefois chaque année un passage de gyrobroyeur est effectué. On constate aussi des risques de vandalisme sur les clôtures, à la charge des Espaces Verts.

Le suivi de la biodiversité se fait sur quelques parcelles : un état des lieux d'entrée avec un inventaire floristique est réalisé par Bretagne Vivante avec des relevés floristiques complets et des relevés phyto-sociologiques dans les zones de prairies. Sont prévus des suivis annuels qui prendront la forme de rencontres tripartites, éleveur - service des Espaces Verts - Bretagne Vivante, pour un croisement des regards selon les différents objectifs de ces acteurs : zootechnique, paysagiste, écologique ; et un inventaire plus complet tous les 7 ans.



écopâturage à Arc'Hantel, avril 2019. Crédit photo : Service des espaces verts de Brest Métropole

TYPE DE CONTRAT

C'est un contrat entre une structure publique (Brest Métropole) et un particulier (éleveur ovin), via un marché public d'une durée de 6 ans. Un premier contrat avec un éleveur ovin a débuté en janvier 2018 et devait durer jusqu'en 2024. Le paiement pour la prestation d'écopâturage était de moins de 400 euros/hectare/an hors taxes. Le fermage et la pâture sont gratuits. Le marché prévoit la mise à disposition d'une parcelle de 3.1 ha de prairies avec quelques petits bâtis (par convention sur la durée du marché).

Des clauses de résiliation existent des deux côtés avec une période de préavis. Du côté de Brest Métropole, cela peut être occasionné par un défaut de réalisation (CCAG – Cahier des Clauses Administratives Générales).

Le contrat n'est pas renouvelable : le marché public doit être réitéré et attribué de nouveau pour que l'activité se poursuive.

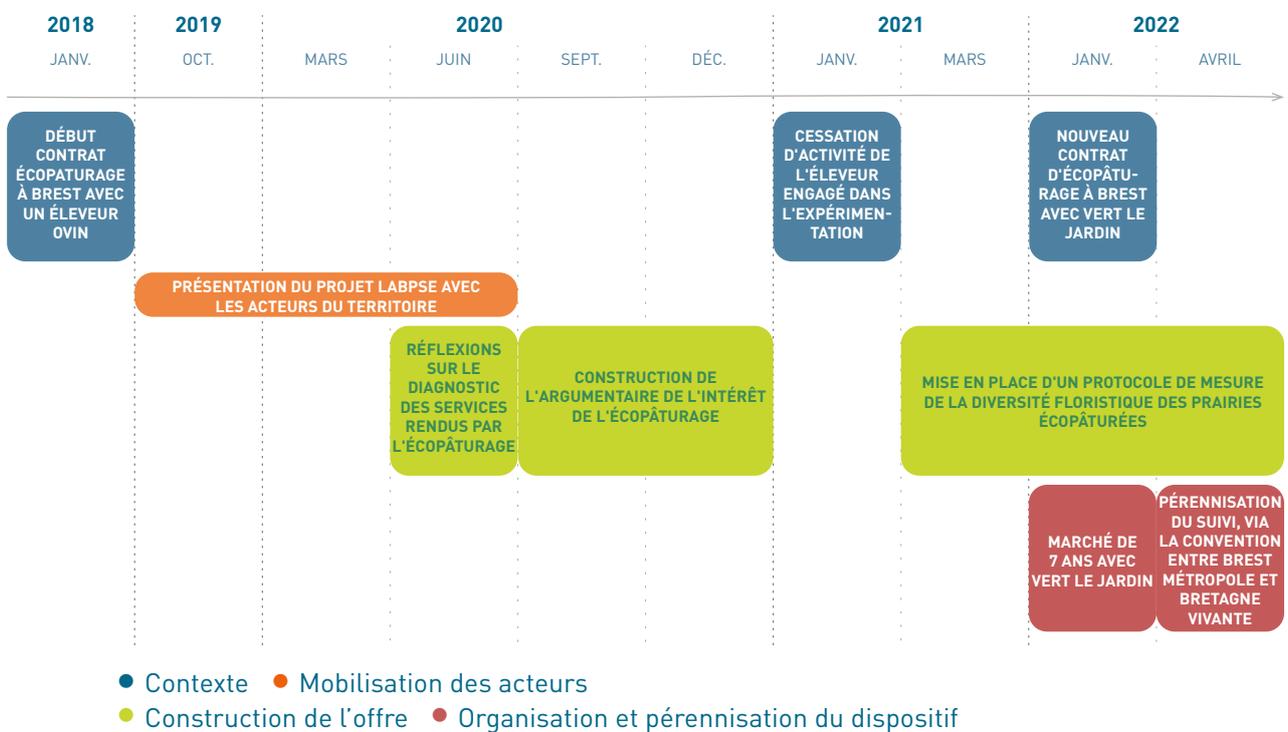
ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

C'est une solution contractuelle réussie dans la mesure où la direction des Espaces Verts est satisfaite de la prestation d'écopâturage (investissement limité, entretien peu onéreux, peu de travail pour les agents, peu d'entretien de matériel et peu de combustible, pas de risque de perte économique). La direction des Espaces Verts souhaite désormais augmenter les parcelles mises en écopâturage. Elle est en recherche active d'acteurs privés ou publics (et l'agriculteur de financeurs privés ou publics) pour élargir

l'écopâturage (et les services environnementaux associés) sur le périmètre de Brest Métropole et permettre que les services environnementaux soient davantage rémunérés.

L'éleveur a cessé son activité en cours de contrat, ce qui a entraîné un renouvellement et une évolution du dispositif. Depuis janvier 2022, le marché a été remporté par l'association Vert le Jardin qui emploie un éleveur sur place afin de pratiquer l'écopâturage. Le prix de la prestation a été réévalué à plus de 500€/ha/an. Dorénavant, l'association réalise les démarches pour rechercher d'autres clients et agrandir les surfaces écopâturées avec un tarif différencié selon le type d'acheteurs (public ou privé).

PROCESSUS DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PSE SUR LE TERRITOIRE DE BREST



Cette fiche a été réalisée à partir de travaux menés dans le projet LabPSE et le projet européen CONSOLE.



FICHE TERRITOIRE

Haute-Rance

CONTEXTE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le bassin versant de la Haute-Rance est l'une des principales ressources en eau potable de l'agglomération rennaise. L'activité agricole y est fortement présente avec près de 450 élevages de bovins, porcs et volailles, sur une surface représentant 75% de la surface totale du bassin versant.

L'enjeu de la protection de la ressource en eau potable est important sur ce territoire tout comme les enjeux de biodiversité via la restauration du bocage et des zones humides.

ACTEURS MOBILISÉS

Deux agriculteurs, rencontrés par l'équipe projet du LabPSE lors de la préparation d'un salon des CUMA, se sont portés volontaires pour mener l'expérimentation sur leur territoire. La première rencontre entre acteurs du territoire a eu lieu en janvier 2019 avec des représentants de Dinan Agglomération, de CUMA, du Crédit Mutuel Arkéa et de la collectivité Eau du Bassin Rennais. L'association Bretagne Vivante, la Fédération Régionale des chasseurs de Bretagne et la Fédération Départementale des chasseurs des Côtes d'Armor ont rejoint l'expérimentation par la suite. La région Bretagne s'est également impliquée pour explorer la possibilité de positionner son fonds BreizhBiodiv comme intermédiaire de PSE.

Il n'y a pas eu de mobilisation d'autres agriculteurs, l'expérimentation s'étant concentrée dès 2020 sur la rédaction de deux contrats de démonstration avec l'appui de la Banque des territoires.

OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE PSE

Sur ce territoire, l'objectif principal était de conclure deux contrats de démonstration pour améliorer la gestion de la ressource en eau potable.

La collectivité Eau du Bassin Rennais, syndicat d'eau potable, souhaitait explorer la faisabilité d'un dispositif PSE en complément de sa démarche Terre de Sources. Ce label local promeut les produits agricoles issus d'exploitations du bassin rennais qui s'engagent à faire progresser leur mode de production pour protéger les ressources en eau.

ORGANISATION DE LA COOPÉRATION MULTI-ACTEURS

Sous l'impulsion des deux agriculteurs leaders, le premier comité de gouvernance locale s'est réuni en avril 2019 avec 5 techniciens de deux communautés de communes et de CUMA, un élu local, le Crédit Mutuel Arkéa et la collectivité Eau du Bassin Rennais.

Les rencontres suivantes ont permis notamment de partager les résultats du diagnostic des services environnementaux proposés par les deux agriculteurs impliqués et d'identifier les services écosystémiques fournis (eau, biodiversité, carbone).

Une première offre de services environnementaux a été présentée en juillet 2020 aux acheteurs et intermédiaires potentiels impliqués, collectivité Eau du Bassin Rennais et Région Bretagne. Cette étape a permis d'initier un travail d'élaboration de deux contrats de démonstration à l'automne 2020.

Par la suite, les échanges se sont organisés sous forme d'ateliers de travail associant les acteurs en fonction des thématiques abordées (évaluation des services, attentes des acheteurs, attentes des offreurs, rédaction de contrat...). L'expérimentation n'a toutefois pas permis d'aboutir à la signature de contrats.



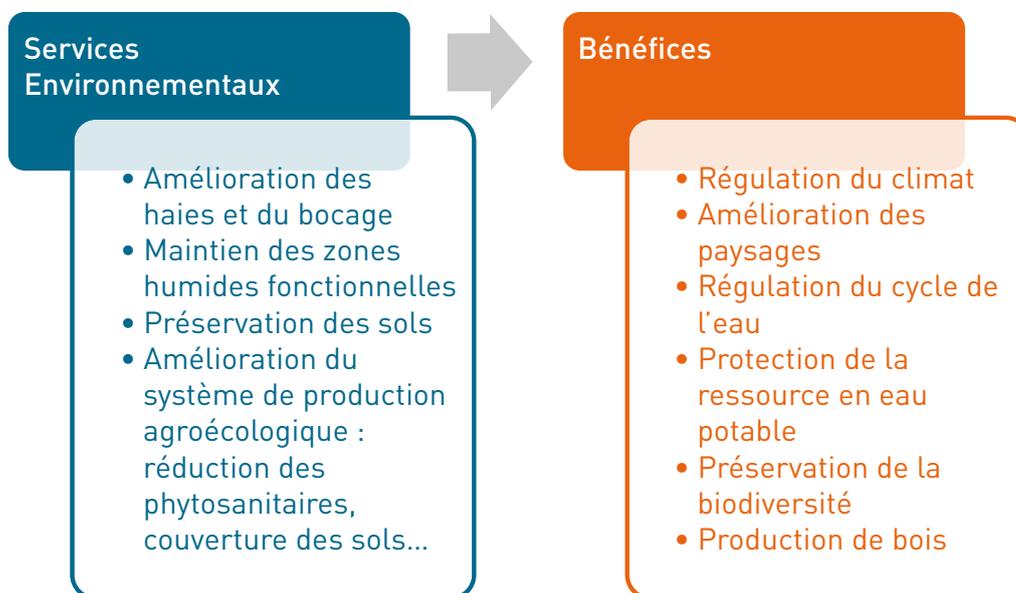
Territoire de la Haute-Rance : plantation de haies.

OFFRE DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Initialement, une offre de service mobilisant l'ensemble de l'agrosystème était visée : amélioration des haies et du bocage, maintien des zones humides fonctionnelles, amélioration du système de production, préservation des sols... pour répondre aux enjeux eau, biodiversité, paysage et climat. De nombreux outils de diagnostics et des expertises locales ont permis de mener le travail d'évaluation des services parmi lesquels : diagnostic IDEA, Cap2ER, Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) et audit Label Haie, diagnostic zones humides...

Durant les 12 mois de co-construction et de négociation, l'offre de services environnementaux a évolué vers la restauration du bocage et le maintien des zones humides. Si l'expérimentation n'a pas abouti à la signature de contrats, un travail sur la rédaction de précontrats a été engagé et des échanges sur la question de la rémunération ont pu être menés entre les parties prenantes.

OFFRE AGROSYSTÈME



TYPE DE CONTRAT EXPÉRIMENTÉ

Dans le cadre de cette expérimentation, les acteurs ont exploré les mécanismes qui permettraient à une collectivité d'être acheteuse des services environnementaux, l'action des personnes publiques étant très encadrée. L'hypothèse du recours à une structure intermédiaire pour assurer la transaction des fonds entre l'acheteur public et les agriculteurs offreurs de services environnementaux a notamment été étudiée.

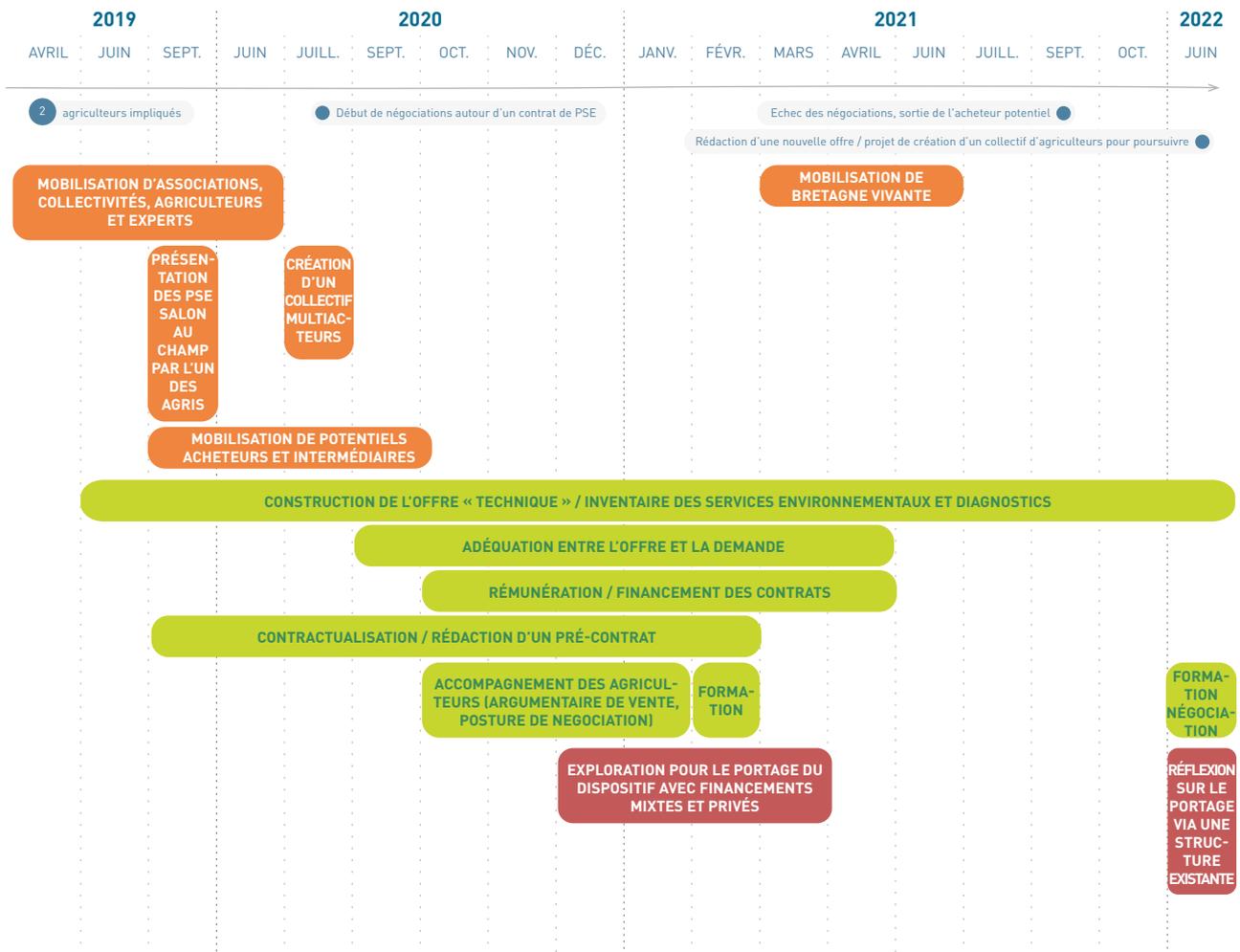
ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Un travail pourrait être mené à la suite du projet avec les agriculteurs et l'appui d'acteurs locaux (Dinan Agglomération, Bretagne Vivante, Fédération régionale des chasseurs de Bretagne, Fédération Départementale des chasseurs de Côtes d'Armor, AFAC Agroforesteries et la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ENR Bois & Energie pays de Rance), pour formuler une nouvelle offre de services à proposer.

Une réflexion est en cours pour envisager l'intégration des deux agriculteurs dans l'organisation collective de gestionnaires locale (liée au Label Haie) portée par la SCIC ENR Bois & Energie pays de Rance en charge du développement de la filière bois de bocage sur le territoire. D'autres agriculteurs de ce collectif pourraient être intéressés pour travailler à l'émergence d'un PSE, d'autant plus que la collectivité Dinan Agglomération est déjà

porteuse d'un PSE public basé sur le Label Haie et des indicateurs agronomiques. Des contrats privés permettraient de compléter ce dispositif public en massifiant l'offre sur le territoire. Cette agrégation spatiale permettrait l'obtention de résultats effectifs sur la qualité de l'eau du bassin versant, le dispositif PSE public étant limité à trois zones géographiques restreintes du territoire.

PROCESSUS DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PSE SUR LE TERRITOIRE DE LA HAUTE-RANCE



- Contexte ● Mobilisation des acteurs
- Construction de l'offre ● Organisation et pérennisation du dispositif

Cette fiche a été réalisée à partir de travaux menés dans le projet LabPSE

FICHE TERRITOIRE

Sud Mayenne



Sud Mayenne

CONTEXTE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le territoire de la démarche correspond au périmètre du Groupe d'Action Local (GAL) du Sud Mayenne, composé de trois communautés de communes. Ce territoire rural est impacté par de forts enjeux écologiques : pollutions diffuses de l'eau, biodiversité, changement climatique, qualité du paysage. Les épisodes d'inondations et de coulées de boue se multiplient, le bocage se dégrade et les incidents de pollution de l'eau potable sur la zone de Château-Gontier augmentent. L'activité agricole, qui représente plus de 80 % de la surface du territoire, peut répondre à ces enjeux.

ACTEURS MOBILISÉS

En 2019, un agriculteur du réseau Trame en agriculture de conservation des sols a initié l'expérimentation des PSE en Sud Mayenne. Il a mobilisé des éleveurs porcins de son groupe de progrès du syndicat de bassin de l'Oudon. Ils ont été rejoints par des éleveurs laitiers en système herbager du réseau CIVAM AD 53.

Le GAL Sud Mayenne, porteur du Projet Alimentation Territoriale (PAT), le Lycée Professionnel Agricole (LPA) du Haut Anjou et le syndicat du bassin de l'Oudon, porteur d'un Contrat Territorial, ont été impliqués dès l'émergence du dispositif par l'agriculteur à l'initiative du projet. Les autres principaux acteurs se sont mobilisés avec la mise en place du comité d'expertise locale : l'association Sud Mayenne en Transition, l'association Mayenne Nature Environnement, la Fédération régionale des chasseurs et la société coopérative d'intérêts collectifs (SCIC) Mayenne Bois Energie.

OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE PSE

A travers leur démarche, les agriculteurs et les acteurs du territoire impliqués se sont accordés durant l'expérimentation sur les objectifs suivants :

- Préserver et restaurer l'écosystème et le tissu rural.
- Inciter d'autres agriculteurs du territoire à changer durablement leurs pratiques.
- Fournir une reconnaissance et une rémunération directe (hors filière) aux agriculteurs pour les services environnementaux fournis à la société.
- Mobiliser les habitants, collectivités, associations, entreprises sur les enjeux du territoire, les objectifs et les acteurs impliqués.

ORGANISATION DE LA COOPÉRATION MULTI-ACTEURS

Les deux premières rencontres organisées en 2019 sur le territoire ont permis de définir l'engagement de chacun et de formaliser le comité de gouvernance du projet composé initialement de :

- Une dizaine d'agriculteurs volontaires
- Des représentants du syndicat de bassin de l'Oudon
- Un représentant du LPA du Haut Anjou
- Un représentant du GAL Sud Mayenne.

En cours de projet d'autres acteurs ont intégré ce comité (Fédération régionale des Chasseurs, Sud Mayenne en Transition...).

Au bout de quelques mois, les agriculteurs ont exprimé le besoin d'avoir des temps d'échanges entre « pairs » pour réussir à consolider leur dynamique et leur engagement dans le projet.

Dès fin 2019, l'organisation de la coopération multi-acteurs s'est poursuivie autour de trois types de rencontres (parfois à distance en lien avec la crise sanitaire).



Territoire Sud Mayenne : comité d'expertise locale

Les ateliers agriculteurs

Ces ateliers ont réuni les agriculteurs avec l'équipe d'animation LabPSE. Ils ont permis de créer une vraie dynamique de groupe et un cadre favorable de travail. Mais cela n'a pas suffi à empêcher le retrait d'autres agriculteurs en 2021. Cinq agriculteurs restent mobilisés en 2022.

Le comité d'expertise locale

Le premier comité d'expertise locale s'est réuni en janvier 2021. Au fil du projet, il a rassemblé les agriculteurs, des techniciens locaux (FR chasseurs, BV Oudon, Mayenne Nature Environnement, SCIC Mayenne Bois Energie...), des représentants du comité citoyen Sud Mayenne en Transition et l'animatrice du PAT du GAL Sud Mayenne. Il a en particulier travaillé à la co-construction de l'offre de services environnementaux et à l'émergence de la structure gestionnaire du dispositif.

Le comité de gouvernance locale

Le comité de gouvernance locale réunit les mêmes acteurs que le comité d'expertise locale aux côtés des élus des collectivités et des associations. Celui d'octobre 2020 a même mobilisé deux entreprises locales. Il a servi d'instance de pilotage du projet et permis à chacun de se positionner sur les propositions du comité d'expertise locale.

Pour permettre à la collectivité GAL Sud Mayenne de définir et de formaliser à terme la forme de son engagement dans la mise en œuvre du dispositif, les agriculteurs ont été invités en 2021 et 2022 à partager les avancées de la démarche PSE lors de deux comités de pilotage, réunissant les élus des 3 communautés de communes.

OFFRE DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Un "bouquet" de services sur l'ensemble de l'écosystème agricole

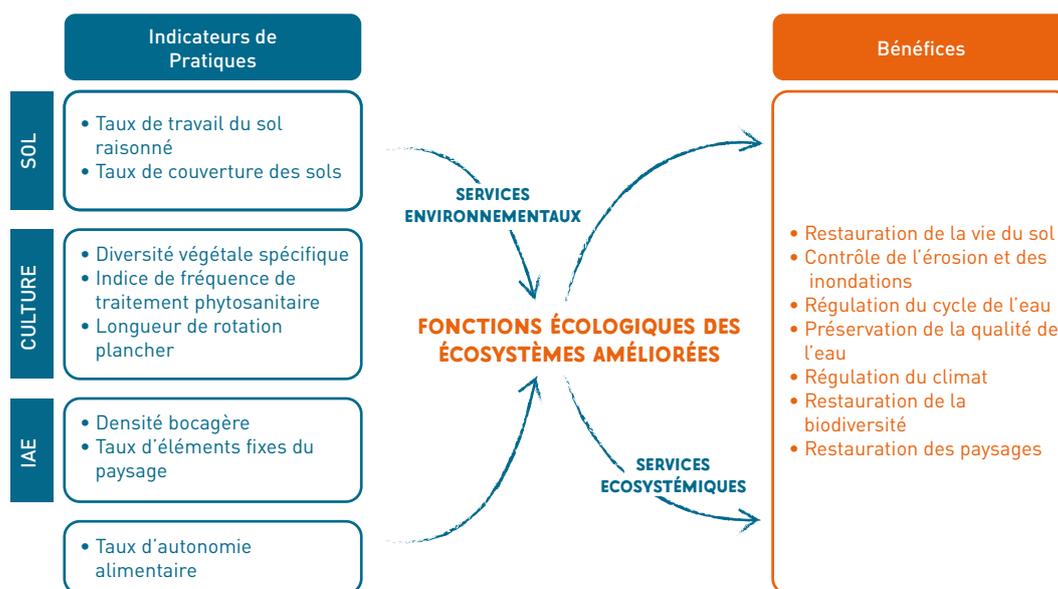
A la fin du projet LabPSE (juin 2022), l'offre constituée est sous forme d'un bouquet de services environnementaux issus de trois domaines de pratiques : sols, cultures, éléments fixes du paysage pour :

- éviter de favoriser un seul service écosystémique au détriment d'autres,
- privilégier une approche système des exploitations pour adopter des changements de pratiques durables dans le temps.

L'engagement de l'ensemble de l'exploitation dans la démarche PSE est exigé pour garantir qu'aucune pratique dégradante ne sera mise en place sur certaines parcelles.

L'évaluation du niveau de services environnementaux

Elle est faite via un cahier des charges comprenant 8 indicateurs de pratiques normés de 0 à 1 (voir figure ci-dessous). La valeur moyenne des huit indicateurs fournit l'indice de performance écologique (IPE) de l'exploitation, la valeur 1 correspondant au niveau de services fournis le plus élevé.



Offre du territoire Sud Mayenne

Une fourniture minimum de services dès l'entrée dans le dispositif

Pour être éligible au PSE, un agriculteur doit :

- engager l'ensemble de sa SAU sur toute la durée du contrat.
- satisfaire aux seuils d'entrée d'au moins six indicateurs du bouquet. Dès son engagement dans le dispositif, l'exploitation garantit ainsi la fourniture d'un niveau de services minimum pour le territoire, elle est incitée à progresser pour augmenter son niveau de rémunération.
- atteindre les seuils d'entrée des indicateurs non satisfaits avant la fin du contrat.

Rémunération

Encore en cours de définition en juin 2022, il est envisagé une rémunération annuelle basée sur le score IPE de l'exploitation, avec la possibilité d'une majoration en fonction du nombre ha/UTH présents (dont salariés).

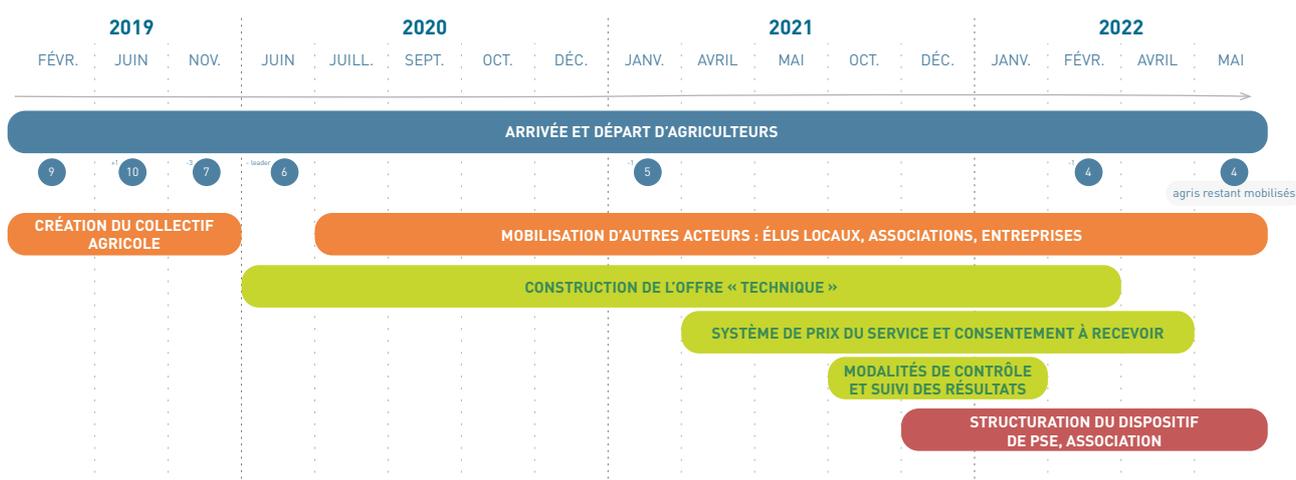
ORGANISATION ENVISAGÉE DU DISPOSITIF PSE

La création d'une structure gestionnaire permettrait d'organiser et de pérenniser le dispositif PSE. La gouvernance de cette structure rassemblerait différents acteurs du territoire autour du collectif d'agriculteurs. Un contrat de droit privé serait conclu entre l'agriculteur et la structure gestionnaire, en charge notamment de la mobilisation des financements auprès d'acheteurs.

ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

- Organiser le dispositif : création d'une structure intermédiaire en coopération avec les acteurs locaux impliqués (portage et gestion du PSE, communication et sensibilisation). Elle pourrait prendre la forme d'une association Loi 1901 d'intérêt général.
- Trouver les moyens d'animation (humains et financiers) pour poursuivre l'expérimentation.
- Mobiliser d'autres acteurs du territoire (collectivités et société civile).
- Rechercher des acheteurs privés (entreprises, citoyens) pour financer le dispositif et permettre la mise en place des premiers contrats de prestation de services environnementaux.

PROCESSUS DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PSE SUR LE TERRITOIRE DU SUD MAYENNE



- Contexte ● Mobilisation des acteurs
- Construction de l'offre ● Organisation et pérennisation du dispositif

Cette fiche a été réalisée à partir de travaux menés dans le projet LabPSE



FICHE TERRITOIRE

Vallée de la Seiche

CONTEXTE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

En Ille-et-Vilaine, le bassin versant de la Seiche est un territoire rural comprenant 60% d'espaces agricoles et un enjeu écologique majeur : la reconquête de la qualité de l'eau. Les masses d'eau y sont dégradées tant du point de vue de la qualité (nitrates, phosphore, matières en suspension, pesticides) que de la morphologie des cours d'eau. Trois des sous-bassins sont d'ailleurs concernés aujourd'hui par un arrêté préfectoral de zone soumise à contrainte environnementale (ZSCE).

En France, 70 % des haies ont disparu en 50 ans, ce qui représente plus de 700 000 km de haies arrachées. La vallée de la Seiche n'est pas épargnée par ce phénomène, avec une faible densité bocagère et un bocage vieillissant non remplacé. Dans ces conditions, le bocage ne peut remplir efficacement son rôle vis-à-vis de la qualité de l'eau ou de la biodiversité et du paysage. Il s'agit pourtant d'un outil clé pour répondre aux enjeux environnementaux des territoires (eau, biodiversité, climat, paysage).

ACTEURS MOBILISÉS

Dès 2017, une agricultrice du réseau Trame s'est impliquée dans le Living Lab animé par Trame qui a donné naissance au projet LabPSE en 2019. Elle a été rejointe dès le démarrage de l'expérimentation par un agriculteur du réseau CIVAM. Ensemble ils ont mobilisé en avril 2019 des agriculteurs de leurs réseaux respectifs et d'autres acteurs du territoire (élus, associations). Cette première rencontre a mis en évidence de nombreux décalages dans les perceptions sur l'expérimentation de PSE entre les 25 participants impliqués et le besoin de s'accorder entre agriculteurs avant d'aller plus loin. La majorité des agriculteurs mobilisés n'a d'ailleurs pas souhaité poursuivre la réflexion.

Un nouvel appel à candidature, lancé en 2020, a permis en juillet de constituer un groupe de six agriculteurs candidats pour expérimenter, dont trois étaient déjà impliqués en 2019. Le groupe s'est accordé sur la thématique de la haie comme point d'entrée pour commencer à construire une démarche collective de PSE autour du bouquet de services fournis par la haie (eau, climat, biodiversité).

La Fédération régionale des chasseurs, Bretagne Vivante, l'association Bois Bocage 35, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Eaux et Vilaine ont ensuite été mobilisés dans la construction de l'offre.

OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE PSE

A travers leur démarche qui vise à restaurer le maillage bocager, les agriculteurs et les acteurs du territoire impliqués se sont accordés durant l'expérimentation sur les objectifs suivants :

- Faire reconnaître les agriculteurs comme gestionnaires de biens communs.
- Inciter d'autres agriculteurs du territoire à s'impliquer, par la mise en place d'une rémunération directe (hors filière) pour les services environnementaux rendus à la société.
- Convaincre de l'importance des bienfaits de la haie pour permettre des changements durables de pratiques (communication, formation).
- Impliquer les habitants, collectivités, associations, entreprises du territoire dans la préservation du bocage.

ORGANISATION DE LA COOPÉRATION MULTI-ACTEURS

Sur ce territoire, l'organisation de la coopération multi-acteurs s'est faite autour de deux grands types de rencontre à partir de juillet 2020 :

Les ateliers agriculteurs

Ces ateliers ont réuni les agriculteurs avec l'équipe d'animation LabPSE. Ils ont permis de créer une vraie dynamique de groupe et un cadre favorable de travail.

Le comité de gouvernance

Il se confond ici avec le comité local d'expertise - étant à ce jour constitué des mêmes acteurs. Le premier comité de gouvernance/expertise a été organisé en novembre 2020. Il impliquait le groupe d'agriculteurs, l'EPTB Eaux et Vilaine, la Fédération des chasseurs de Bretagne et l'association Collectif Bois Bocage 35 (CBB35). Le comité s'est ensuite étoffé avec l'implication de l'association Bretagne Vivante à partir de septembre 2021.

OFFRE DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

A la fin du projet LabPSE (juin 2022), l'offre constituée autour de la haie se présente sous forme d'un bouquet de services environnementaux (eau, climat, biodiversité, paysage). L'engagement de l'ensemble du linéaire bocager de l'exploitation est obligatoire.



Territoire de la Vallée de la Seiche : journée au pied de la haie

L'évaluation du niveau de services

L'offre co-construite s'appuie sur une démarche de progrès avec un engagement à :

- respecter le cahier des charges du "label Haie" agrémenté d'un indicateur supplémentaire (surface de champs inférieure ou égale à 6 ha sur 80% de la SAU de l'exploitation agricole). Les objectifs sont à atteindre de manière progressive par palier (niveau 3 à atteindre au bout de 10 ans). Les seuils d'entrée qui correspondent à la suppression des pratiques dégradantes dès l'engagement sont accessibles à tous (niveau 1).
- participer à une journée de formation ou d'échanges entre pairs par an.

Les indicateurs proposés et le système de contrôle indépendant du label sont reconnus par les agriculteurs et les acteurs locaux comme pertinents et permettant de donner une légitimité au futur dispositif.

Rémunération

Au moment de la rédaction de ce guide, la rémunération est encore en cours de discussion. Il est envisagé de la baser sur la densité bocagère de l'exploitation avec l'envie d'y ajouter un forfait de base indemnisant les temps de formation, d'appropriation du cahier des charges et de diagnostic de l'agriculteur.

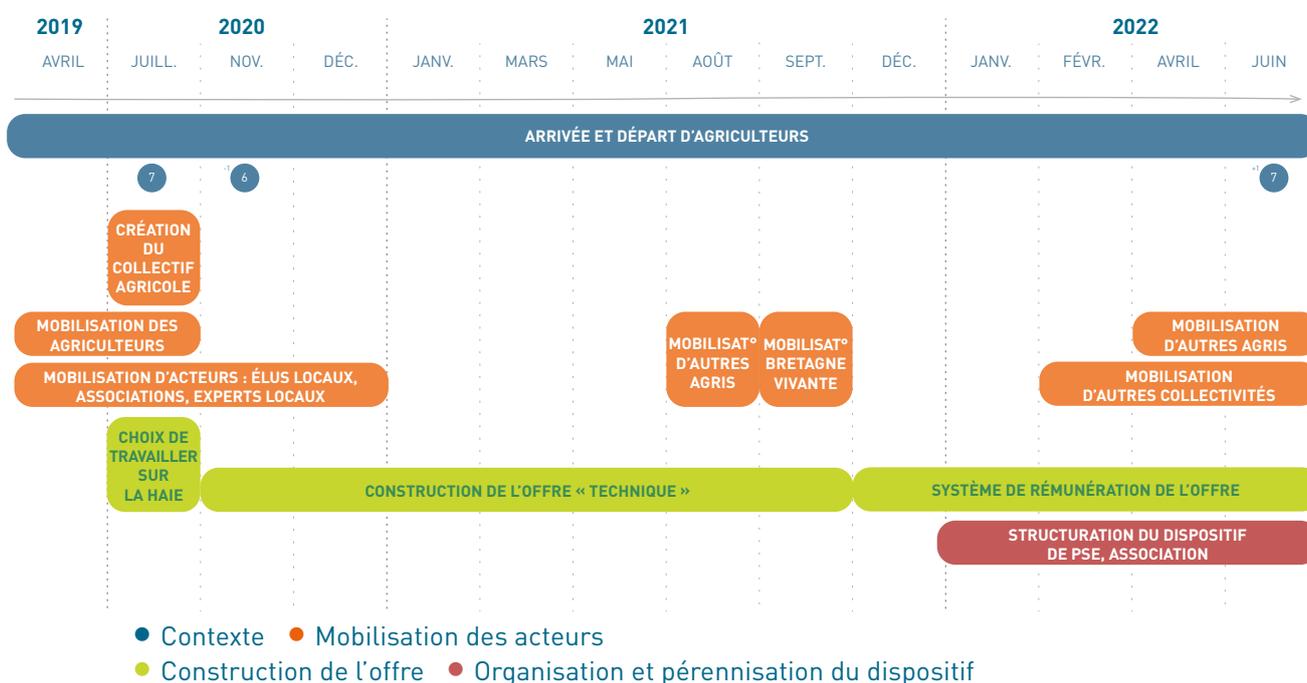
ORGANISATION ENVISAGÉE DU DISPOSITIF PSE

La création d'une structure gestionnaire permettrait d'organiser et de pérenniser le dispositif PSE. Elle pourrait prendre la forme d'une association Loi 1901 d'intérêt général. La gouvernance de cette structure rassemblerait différents acteurs du territoire autour du collectif d'agriculteurs. Un contrat de droit privé serait conclu entre l'agriculteur et la structure gestionnaire, en charge notamment de la mobilisation des financements auprès d'acheteurs.

ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

- Organiser le dispositif : création d'une structure intermédiaire (portage de la certification label haie et gestion du PSE) en coopération avec les acteurs locaux impliqués.
- Mobiliser d'autres acteurs du territoire (collectivités et société civile).
- Rechercher des acheteurs privés (entreprises, citoyens) pour financer le dispositif et permettre la mise en place des premiers contrats de prestation de services environnementaux.

PROCESSUS DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE LA SEICHE



Cette fiche a été réalisée à partir de travaux menés dans le projet LabPSE

Le projet de recherche-action LabPSE est porté par Trame et co-piloté par INRAE



avec la contribution de



et les financements de

